

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2019

LA PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL
ET LA PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

Pages

PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	4
PRÉSENTATION PAR CHAPITRE DU BUDGET PRINCIPAL	12

La présentation du budget 2019 par chapitre s'appuie sur la nomenclature comptable M52 ayant pris effet pour notre collectivité le 1^{er} janvier 2004.

Elle répond, en outre, à une présentation conforme au vote du budget par nature, mode de vote délibéré par notre Assemblée le 7 octobre 2003.

- Section d'investissement	13
---	-----------

Vous trouverez par chapitre en investissement :

* une présentation des crédits de paiement pour 2019 ;

* un texte de présentation.

- Chapitre 021 :	Virement de la section de fonctionnement	14
- Chapitre 024 :	Produit des cessions d'immobilisations	16
- Chapitre 040 :	Opérations ordre de transfert entre sections.....	19
- Chapitre 041 :	Opérations patrimoniales	21
- Chapitre 10 :	Dotations, fonds divers et réserves	24
- Chapitre 13 :	Subventions d'investissement	26
- Chapitre 16 :	Emprunts et dettes assimilées	30
- Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33
- Chapitre 204 :	Subventions d'équipement versées	40
- Chapitres 21 et 23:	Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	48
- Chapitre 26 :	Participations et créances rattachées à des participations.....	60
- Chapitre 27 :	Autres immobilisations financières	62

- Section de fonctionnement	65
--	-----------

Vous trouverez par chapitre en fonctionnement :

* une présentation des crédits de paiement pour 2019;

* un texte de présentation.

- Chapitre 011 :	Charges à caractère général	66
- Chapitre 012 :	Charges de personnel et frais assimilés	80
- Chapitre 013 :	Atténuations de charges	84
- Chapitre 014 :	Atténuations de produits	86
- Chapitre 016 :	Allocation départementale personnalisée d'autonomie	88
- Chapitre 017 :	Revenu de solidarité active	91
- Chapitre 023 :	Virement à la section d'investissement (dépenses)	94

- Chapitre 042 :	Opérations ordre de transfert entre sections	96
- Chapitre 043 :	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement.....	99
- Chapitre 65 :	Autres charges de gestion courante	101
- Chapitre 6586 :	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	115
- Chapitre 66 :	Charges financières	117
- Chapitre 67 :	Charges exceptionnelles	119
- Chapitre 68 :	Dotations aux amortissements et provisions	121
- Chapitre 70 :	Produits des services du domaine et ventes diverses	123
- Chapitre 73 :	Impôts et taxes	125
- Chapitre 731 :	Impositions directes	131
- Chapitre 74 :	Dotations et participations	135
- Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante	141
- Chapitre 76 :	Produits financiers	145
- Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	147
- Chapitre 78 :	Reprise sur amortissement et provision	149
 PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT		151
- Investissement		152
- Fonctionnement		157

***PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DU
STOCK DES AUTORISATIONS
DE PROGRAMME
(tous budgets confondus)***

ÉVOLUTION DU STOCK DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Tous budgets confondus et en incluant les décisions nouvelles, l'ensemble des autorisations de programme s'élève en charge nette à 2 312,261 millions d'euros.

<i>En millions d'euros</i>	Stock AP avant vote	AP 2019 nouvelles	Ajustements AP	Stock AP après vote
Dépenses	2 612,615	84,308	266,173	2 963,096
Recettes	573,440	4,015	73,380	650,835
Charge nette	2 039,175	80,293	192,793	2 312,261

Les ajustements d'AP s'élèvent en dépenses à 266,173 millions d'euros dont 202,404 millions d'euros concernent des travaux pour le T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay.

Les propositions nouvelles, à hauteur de 84,308 millions d'euros en dépenses, se déclinent par mission de la façon suivante :

■ Mission : Citoyenneté active, solidarité internationale et sports

Sports et loisirs

- une enveloppe de 0,250 million d'euros représentant la participation du Département aux travaux de gros entretien des parcs des sports gérés par le Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des Parcs de Sports de Bobigny et La Courneuve.

■ Mission : Développement et attractivité des territoires

Politique de la ville et habitat

-une enveloppe de 30 millions d'euros pour Seine-Saint-Denis Habit (nouvelle convention décennale),

-une enveloppe de 1,500 million d'euros pour le dispositif Renov Habitat,

■ Mission : Écologie urbaine

Biodiversité et nature en ville

- une enveloppe de 0,600 million d'euros pour les espaces verts dans les crèches

départementales,

- une enveloppe de 0,050 million d'euros au titre du volet bâtementaire « A vos Parcs »,
- une enveloppe de 0,380 million d'euros pour les parcours d'interprétation dans les parcs,
- une enveloppe de 4,000 millions d'euros pour l'amélioration des parcs (0,185 million d'euros en recettes),
- une enveloppe de 0,400 million d'euros pour l'acquisition de matériels,
- une enveloppe de 0,300 million d'euros au titre des continuités vertes,
- une enveloppe de 1,710 million d'euros pour les équipements olympiques des Essences (0,100 million d'euros en recette)

Assainissement

- une enveloppe de 6,750 millions d'euros pour la gestion automatisée,

■ **Mission : Éducation et jeunesse**

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

- une enveloppe de 2,500 millions d'euros pour les travaux dans les cités mixtes,
- une enveloppe de 1,000 million d'euros pour le renouvellement du matériel et du mobilier scolaires,
- une enveloppe de 1,000 million d'euros pour les études préalables aux travaux de modernisation et de grosses réparations,
- une enveloppe de 15,000 millions d'euros pour les travaux de modernisation et de grosses réparations,
- une enveloppe de 1,900 million d'euros pour le 1^{er} équipement découlant des opérations de rénovations,
- une enveloppe de 1,700 million d'euros destinée à l'acquisitions de mobilier et de matériels destinés au 1^{er} équipement des collèges compris dans le CP5 (Aubervilliers/St Denis, Noisy-le-Sec et Drancy/la Courneuve).

■ **Mission : Enfance et famille**

Accueil de la petite enfance

- une enveloppe de 0,120 million d'euros pour soutenir le développement des maisons d'assistants maternels (MAM),

-une enveloppe de 1,500 million d'euros pour soutenir le développement d'établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE),

Protection maternelle et infantile

- deux enveloppes de 0,030 million d'euros et 0,150 million d'euros pour soutenir les porteurs de projets de PMI, respectivement l'équipement et les travaux,

■ **Mission : Réseau routier et mobilité durable**

Réseau routier

-une enveloppe de 10 millions d'euros pour les travaux de grosses réparations de voirie et d'ouvrages d'art.

■ **Mission : Numérique et systèmes d'informations**

Systèmes d'informations

-une enveloppe de 0,100 million d'euros pour la modernisation du socle régalién IODAS-GDA-SIRH,

-trois enveloppes de 0,541 million d'euros, de 0,404 million d'euros et de de 0,091 million d'euros, pour le maintien en condition opérationnelle respectivement des serveurs et du stockage, du coeur de réseau ainsi que des infrastructures de communication

-deux enveloppes de 0,200 million d'euros et de 0,850 million d'euros respectivement pour l'achat de matériels d'impression et pour l'acquisition de matériels informatiques,

-une enveloppe de 0,497 million d'euros pour la sécurisation du Système d'information,

-deux enveloppe de 0,165 million d'euros et de 0,620 million d'euros, destinées respectivement au Système d'information financier et décisionnel et au Système d'information Ressources humaines.

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Dépenses (en millions d'euros)				
Autonomie	5,841	0,000	-0,068	5,772
Personnes âgées	4,156	0,000	0,000	4,156
Personnes handicapées	0,660	0,000	-0,068	0,591
Citoyenneté active et Sport	76,671	0,250	8,761	85,681
Sport et loisirs	76,671	0,250	8,761	85,681
Conduite de l'action départementale	67,695	0,000	0,000	67,695
Mission Jeux Olympiques 2024	67,395	0,000	0,000	67,395
Transition écologique	0,300	0,000	0,000	0,300
Culture, patrimoine, archives	9,565	0,000	-0,006	9,559
Archives	0,299	0,000	-0,004	0,295
Culture	8,625	0,000	-0,002	8,622
Patrimoine culturel	0,642	0,000	0,000	0,642
Développement urbain	253,552	31,500	0,000	285,052
Aménagement et mobilités métropolitaines	171,636	0,000	0,000	171,636
Politique de la ville et habitat	81,916	31,500	0,000	113,416
Écologie urbaine	411,965	14,190	1,102	427,257
Assainissement	327,804	6,750	4,750	339,304
Biodiversité et nature en ville	83,941	7,440	-3,648	87,733
Qualité de l'environnement urbain	0,220	0,000	0,000	0,220
Éducation et jeunesse	881,224	23,100	25,427	929,751
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	869,506	23,100	25,427	918,033
Projet éducatif départemental	11,718	0,000	0,000	11,718
Emploi, insertion et attractivité territoriale	14,045	0,000	0,000	14,045
Attractivité territoriale	0,339	0,000	0,000	0,339
Insertion par l'emploi	13,706	0,000	0,000	13,71
Enfance et famille	11,325	1,800	-1,293	11,833
Accueil de la petite enfance	10,116	1,620	-1,267	10,469
Protection maternelle et infantile, planification familiale	1,209	0,180	-0,026	1,363
Pilotage et modernisation	56,386	3,468	2,489	62,342
Innovation et terr. numérique	5,450	0,000	0,153	5,603
Pilotage et stratégie		0,000	0,000	0,000
Systèmes d'information	50,936	3,468	2,336	56,740
Réseau routier et mobilité durable	701,792	10,000	224,904	936,697
Circulations douces et cadre de vie	71,316	0,000	2,000	73,316
PDU et infrastructures de transports en commun	420,263	0,000	202,904	623,168
Réseau routier	210,213	10,000	20,000	240,213
Supports internes	122,554	0,000	4,017	126,571
Bâtiments départementaux	122,139	0,000	4,017	126,156
Logistique	0,415	0,000	0,000	0,415

TOTAL	2 612,615	84,308	266,173	2 963,096
--------------	------------------	---------------	----------------	------------------

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Recettes (en millions d'euros)				
Autonomie	0,845	0,000	0,000	0,845
Personnes handicapées	0,845	0,000	0,000	0,845
Citoyenneté active et sport	13,500	0,000	1,721	15,221
Sport et loisirs	13,500	0,000	1,721	15,221
Culture, patrimoine, archives	1,172	0,000	0,000	1,172
Culture	1,000	0,000	0,000	1,000
Patrimoine culturel	0,172	0,000	0,000	0,172
Écologie urbaine	168,634	2,565	-2,727	168,472
Assainissement	154,069	0,000	0,231	154,300
Biodiversité et nature en ville	9,643	2,565	-2,958	9,250
Éducation et jeunesse	21,417	1,450	1,636	24,503
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	21,417	1,450	1,636	24,503
Pilotage et modernisation	2,100	0,000	0,000	2,100
Systèmes d'information	2,100	0,000	0,000	2,100
Réseau routier et mobilité durable	341,913	0,000	66,972	408,885
Circulations douces et cadre de vie	25,375	0,000	0,000	25,375
PDU et infrastructures de transports en commun	252,943	0,000	61,972	314,915
Réseau routier	63,596	0,000	5,000	68,596
Supports internes	28,781	0,000	4,554	33,330
Bâtiments départementaux	28,781	0,000	4,554	33,335
TOTAL	573,440	4,015	73,380	650,835

Missions / Programmes	Stock AP avant vote	AP nouvelles	Ajustement AP	Stock AP après vote
Charge Nette (en millions d'euros)				
Autonomie	4,996	0,000	-0,068	4,928
Personnes âgées	4,156	0,000	0,000	4,156
Personnes handicapées	-0,185	0,000	-0,068	-0,253
Citoyenneté active et Sport	63,171	0,250	6,254	69,675
Sport et loisirs	63,171	0,250	6,254	69,675
Conduite de l'action départementale	67,695	0,000	0,000	67,695
Mission Jeux Olympiques	67,395	0,000	0,000	67,395
Transition écologique	0,300	0,000	0,000	0,300
Culture, patrimoine, archives	8,393	0,000	-0,006	8,388
Archives	0,299	0,000	-0,004	0,295
Culture	7,625	0,000	-0,002	7,622
Patrimoine culturel	0,470	0,000	0,000	0,470
Développement urbain	253,552	31,500	0,000	285,052
Aménagement et mobilités métropolitaines	171,363	0,000	0,000	171,363
Politique de la ville et habitat	81,916	31,500	0,000	113,416
Ecologie urbaine	248,253	11,625	3,828	263,706
Assainissement	173,735	6,750	4,519	185,004
Biodiversité et nature en ville	74,298	4,875	-0,691	78,486
Qualité de l'environnement urbain	0,220	0,000	0,000	0,220
Education et jeunesse	859,807	21,650	23,791	905,248
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	848,089	21,650	23,791	893,530
Projet éducatif départemental	11,718	0,000	0,000	11,718
Emploi, insertion et attractivité territoriale	14,045	0,000	0,000	14,045
Attractivité territoriale	0,339	0,000	0,000	0,339
Insertion par l'emploi	13,706	0,000	0,000	13,706
Enfance et famille	11,325	1,800	-1,293	11,832
Accueil de la petite enfance	10,116	1,620	-1,267	10,469
Protection maternelle et infantile, planification familiale	1,209	0,180	-0,026	1,363
Pilotage et modernisation	54,286	3,468	2,489	60,242
Innovation et terr. numérique	5,450	0,000	0,153	5,603
Pilotage et stratégie	0,000	0,000	0,000	0,000
Systèmes d'information	50,936	3,468	2,336	56,740
Réseau routier et mobilité durable	359,879	10,000	157,932	527,811
Circulat. douces et cadre de vie	45,942	0,000	2,000	47,942
PDU et infrastructures de transports en commun	167,321	0,000	140,932	308,253
Réseau routier	146,616	10,000	15,000	171,616
Supports internes	93,773	0,000	-0,537	93,236
Bâtiments départementaux	93,358	0,000	-0,537	92,821
Logistique	0,415	0,000	0,000	0,415
TOTAL	2 039,175	80,293	192,793	2 312,261

SECTION D'INVESTISSEMENT

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**CHAPITRE 021****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	64,707	18,156

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : Finances		
– Virement de la section de fonctionnement	64,707	18,156

PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	9,114	10,846

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
– Cessions foncières	9,114	10,846

PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

CHAPITRE 024

Au stade de la prévision budgétaire et répondant à la réglementation M 52, les montants attendus au titre des cessions immobilières sont inscrits en recettes de la section d'investissement.

La prévision à hauteur de 10,846 millions d'euros correspond à la cession des principaux biens suivants :

- le site des Tartres à Pierrefitte / Stains (4 millions d'euros);
- un bien sis rue Rapatel à Montreuil (2,139 millions d'euros);
- le garage départemental à Aubervilliers (2,5 millions d'euros) ;
- le T11 express sur Pierrefitte / Stains / La Courneuve (1,130 million d'euros).

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**CHAPITRE 040****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	12,503	15,229

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

Libellés	BP 2018	BP 2019
Mission : Citoyenneté active et sport	0,220	0,160
Mission : Finances dont :		
– Transfert des subventions d'équipement	8,825	9,543
– Neutralisation des amortissements	3,458	5,526

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**CHAPITRE 040****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	56,334	64,803

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : Finances	56,334	64,803
– Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	31,703	32,652
– Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2,212	2,958
– Dotations aux amortissements des matériels	8,093	8,684
– Dotations aux amortissements des bâtiments	11,654	17,835
– Amortissement des IRA	2,673	2,673

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 040

DÉPENSES

Ce chapitre enregistre les mouvements d'ordre pour un montant de 15,069 millions en dépenses au titre des opérations de neutralisation des subventions d'équipement (9,543 millions d'euros) et des amortissements (5,526 millions d'euros).

RECETTES

Les dotations aux amortissements sont prévues à hauteur de 62,130 millions d'euros au budget primitif 2019. Ces dotations permettent de constater l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant soit de l'usage, du temps, du changement des techniques.

Les indemnités de remboursement anticipé issues du réaménagement de plusieurs emprunts structurés et du remboursement par anticipation d'un emprunt à taux variable ont été étalées comptablement et génèrent des recettes d'ordre. Au budget primitif 2019, le montant de l'annuité de ces indemnités est reconduit à hauteur de 2,673 millions d'euros.

•

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

CHAPITRE 041

Dépenses au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	21,353	43,464

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : Finances	21,353	43,464
– Intégration des frais d'études	19,353	20,077
– Intégration des frais d'insertion		0,250
– Réintégration d'avances	2,000	3,000
– Acquisitions foncières à l'euro symbolique		11,962
– Cessions foncières à l'euro symbolique		8,175

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

CHAPITRE 041

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	21,353	43,464

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : Finances	21,353	43,464
– Intégration des frais d'études	19,353	20,077
– Intégration des frais d'insertion		0,250
– Réintégration d'avances	2,000	3,000
– Acquisitions foncières à l'euro symbolique		11,962
– Cessions foncières à l'euro symbolique		8,175

OPÉRATIONS PATRIMONIALES

CHAPITRE 041

Il est prévu l'intégration de 23,326 millions d'euros de frais d'études et d'avances de travaux, opération comptable (en dépenses et en recettes).

Il est également prévu à ce chapitre l'inscription des mouvements d'ordre découlant des opérations de cessions ou acquisitions à l'euro symbolique. Au BP 2019, ces mouvements budgétaires, s'équilibrent en dépenses et en recettes à 20,137 millions d'euros.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVE**CHAPITRE 10****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	26,500	29,975

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : Finances		
– Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	26,500	29,975

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVE

CHAPITRE 10

Est inscrit à ce chapitre le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 29,975 millions d'euros. Ce produit s'appuie sur les perspectives de réalisation budgétaire 2018, supérieures à 2017 en investissement.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	48,088	69,585

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
<i>Missions :</i>		
– Finances	0,057	13,518
– Écologie urbaine	2,920	1,605
– Éducation et jeunesse	12,951	12,550
– Réseau routier et mobilité durable	22,042	33,000
– Supports internes	9,320	8,151

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 13

Mission : Finances

Le niveau d'inscription au BP 2019 tient de la mise en place du Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) à hauteur de 13,461 millions d'euros parallèlement à une inscription de dépenses effectuée au chapitre 26.

Ce fonds a pour objet de financer tout projet d'investissement d'intérêt interdépartemental dans tous les domaines de compétences dévolus aux Départements.

Mission : Écologie urbaine

Programme : Biodiversité et nature en ville

Une enveloppe de recettes de 1,605 million d'euros est prévue au budget primitif 2019. Elle intègre 1,435 million d'euros au titre du parc de la Poudrerie.

Mission : Éducation et jeunesse

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Un volume de recettes à hauteur de 12,550 millions d'euros est attendu, recouvrant principalement :

- – 8,030 millions d'euros au titre de la stricte reconduction de la CODEC,
- – 1,450 million d'euros pour l'opération de reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin,
- – 2,371 millions d'euros de recettes ANRU pour les internats de Bondy et de Montreuil auxquels s'ajoutent 0,500 million d'euros et 0,200 million d'euros des Communes respectives.

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Les prévisions de recettes s'établissent à 33 millions d'euros. Elles sont affectées aux programmes suivants :

- 26,730 millions d'euros au titre des infrastructures de tramways et BHNS,
- 0,770 million d'euros pour l'amélioration de la circulation des bus,
- 0,300 million d'euros pour les franchissements,
- 0,200 million d'euros pour la maîtrise des déplacements,
- 0,400 million d'euros au titre des circulations douces et des modes actifs,
- 4,800 millions d'euros au titre du réseau routier.

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Les recettes à hauteur de 8,151 millions d'euros sont essentiellement liées à l'opération de déplacement des locaux de la direction de l'eau et de l'assainissement à Rosny-sous-Bois (7,251 millions d'euros) et à des subventions de la CAF pour les travaux menés au sein des structures de la petite enfance (0,620 million d'euros).

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

CHAPITRE 16

Dépenses au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	79,000	85,805

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSEES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : Éducation et jeunesse		
– Contrats de partenariat-loyer financier Part capital	10,300	12,005
Mission : Finances		
– Remboursement en capital des emprunts	68,700	73,800

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**CHAPITRE 16****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	149,909	160,015

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : Finances		
– Recours à l'emprunt	149,884	160,000
– Dépôt et cautionnement	0,025	0,015

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

CHAPITRE 16

DÉPENSES

Les inscriptions proposées pour 2019 intègrent 73,800 millions d'euros de remboursement en capital auxquels s'ajoutent 12,005 millions d'euros au titre de la part de capital à rembourser dans le cadre des loyers des contrats de partenariats relatifs à la construction des collèges.

RECETTES

Au budget primitif 2019, l'emprunt d'équilibre s'établit à hauteur de 160 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)**CHAPITRE 20****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	20,895	23,660

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Missions :		
– Autonomie	0,050	0,487
– Citoyenneté active et sport	0,849	1,155
– Culture, patrimoine, archives	0,505	0,225
– Développement urbain	0,990	0,663
– Écologie urbaine	1,628	1,597
– Éducation et jeunesse	2,610	4,245
– Numérique et systèmes d'informations	4,021	5,678
– Réseau routier et mobilité durable	8,992	8,722
– Supports internes	1,045	0,835

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

CHAPITRE 20

Recettes au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,050	0,487

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : – Autonomie (MDPH)	0,050	0,487

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)

CHAPITRE 20

Mission : Autonomie

Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,487 million d'euros est proposé, en dépenses et en recettes, répondant aux besoins d'évolution du logiciel métier de la MDPH.

Mission : Citoyenneté active et sport

Programme : Sports et loisirs

Les crédits proposés à ce chapitre au titre de 2019, s'élèvent à 1,155 million d'euros et sont pour l'essentiel consacrés à la poursuite des études préalables à :

- la construction de la Piscine de Pierrefitte (0,765 million d'euros) ;
- la reconstruction de la Piscine Marville sur le site des terrains de sports interdépartementaux à Saint-Denis, en vue de son intégration aux équipements olympiques de 2024 (0,264 million d'euros).

Mission : Culture, patrimoine, archives

Programme : Archives

Les crédits proposés à hauteur de 0,066 million d'euros sont principalement affectés :

- aux frais de numérisation des archives (0,050 million d'euros),
- aux frais d'études pour la modernisation du système de gestion des archives départementales (0,015 million d'euros).

Programme : Culture

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 0,125 million d'euros consacrés :

- aux études techniques de préparation du Grand Projet Image (0,081 million d'euros),
- aux études techniques destinées à la création d'une extension du site de la Dynamo qui accueille les activités de l'association Banlieue Bleues (0,031 million d'euros),
- aux droits de reproduction engagés à l'occasion des expositions de la collection départementale d'art contemporain (0,010 million d'euros).

Programme : Patrimoine culturel

Les crédits proposés pour ce programme s'élèvent à 0,034 million d'euros et sont pour la plus large part destinés aux études techniques sur le bâtiment de la Bourse du Travail de Bobigny (0,025 million d'euros).

Mission : Développement urbain

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

Il est proposé à 0,663 million d'euros pour engager ou poursuivre les études suivantes :

- les études visant des alternatives au transport routier des déblais de chantiers et la réalisation d'expérimentations logistiques innovantes sur le territoire (0,100 million d'euros) ;
- en partenariat avec l'APUR, des études relatives à la transition écologique, la qualité de l'air et la végétalisation en milieu urbain (0,030 million d'euros) ;
- la reconversion possible des infrastructures routières ou autoroutières et la programmation de nouveaux usages sur l'espace public et les délaissés de voirie (0,200 million d'euros) ;
- des études en faveur des nouvelles mobilités et l'autopartage (0,060 million d'euros) ;
- l'étude sur le T11 express phase 2 et la gare de la Folie (0,100 million d'euros) ;
- la participation au financement des études du T8 sud (0,125 million d'euros).

Mission : Écologie urbaine

À ce chapitre, l'inscription budgétaire au titre de l'Écologie urbaine s'élève à 1,597 million d'euros destinés:

- aux études sur la biodiversité (0,192 million d'euros),
- aux études en faveur de l'insertion des parcs et des liaisons vertes (1,405 million d'euros).

Mission : Éducation et jeunesse

Les crédits proposés s'établissent à 4,245 millions d'euros. Ils sont affectés aux programmes suivants :

- 2,875 millions d'euros pour les études relatives aux constructions, rénovations des collèges visant la finalisation du PEI ainsi que la mise en œuvre de nouvelles opérations dans le cadre du Plan Ambition Collèges ,
- 0,500 million d'euros dans le cadre de la maintenance des collèges,
- 0,870 million d'euros pour la poursuite d'une politique d'équipement soutenue dans le domaine du numérique (*études et logiciels imputées à ce chapitre*).

Mission : Numérique et systèmes d'informations

Programme : Systèmes d'informations

Les crédits proposés à ce programme s'élèvent à 5,678 millions d'euros. Ils se répartissent comme suit :

- 3,336 millions d'euros pour les acquisitions de logiciels et licences destinées à moderniser et maintenir les logiciels métiers dont sont équipés les services départementaux, pour lesquels les logiciels de gestion des aides sociales représentent un enjeu important ;
- 0,938 million d'euros destinés aux acquisitions de logiciels et aux frais d'études consacrées au maintien en condition opérationnelle des réseaux informatiques ;
- 0,885 million d'euros destinés principalement aux outils logiciels permettant le déploiement de la modernisation des processus administratifs par le recours aux pratiques de dématérialisation (0,699 million d'euros);
- 0,520 million d'euros destiné aux achats de licences pour équiper les postes de travail des agents départementaux.

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Un montant de 8,722 millions d'euros est budgété pour l'avancée des programmes suivants :

Programme : Circulation douce et cadre de vie

Des crédits à hauteur de 0,420 million d'euros sont proposés :

- 0,240 million d'euros affectés aux études sur le développement des itinéraires cyclables et modes actifs,

- 0,180 million d'euros affectés à la lutte contre les nuisances phoniques.

Programme : PDU et infrastructures de transport en commun

Une enveloppe de 5,872 millions d'euros est proposée au service de :

- la réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service BHNS à hauteur de 5,122 millions d'euros intégrant :
 - le projet de requalification de l'ex-RN3 de Pantin à Pavillons-sous-Bois pour un montant de 1,692 million d'euros ;
 - le prolongement de la ligne T1 de Noisy-le-Sec à Val-de-Fontenay pour un montant de 3,171 millions d'euros ;
 - les études d'aménagement connexes pour un montant de 0,182 million d'euros.
- la maîtrise des déplacements à hauteur de 0,150 million d'euros intégrant le dispositif GERFAUT 2 ;
- les franchissements à hauteur de 0,400 million d'euros ;
- l'amélioration de la circulation des bus pour un montant de 0,200 million d'euros.

Programme : Réseau routier

Des crédits d'études à hauteur de 2,430 millions d'euros sont proposés et concernent les actions suivantes :

En matière de développement et modernisation du réseau de voirie départementale :

Les crédits s'établissent à 1,265 million d'euros consacrés aux études propectives et aux études préalables aux travaux d'aménagement de grands projets urbains et de requalification.

En matière de mise en sécurité du réseau :

Ces crédits s'établissent à 1,165 million d'euros répartis entre des frais d'études consacrés aux grosses réparations de voirie et de berges (0,775 million d'euros), ceux affectés à l'éclairage public (0,080 million d'euros) et ceux fléchés pour les aménagements sécuritaires notamment au titre du Plan Mobilités Durables (0,295 million d'euros).

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits proposés au titre de ce programme s'élèvent à 0,835 million d'euros, consacrés aux études liées aux principaux projets suivants :

- les travaux de construction et de rénovation des bâtiments départementaux (0,235 million d'euros);
- les rénovations lourdes d'équipements s'inscrivant dans le cadre du Plan Petit Enfance et Parentalité (0,550 million d'euros).

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES**CHAPITRE 204****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	42,004	37,904

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Missions :		
– Autonomie	0,476	0,536
– Citoyenneté active et Sport	5,237	3,595
– Conduite de l'action départementale	2,575	8,935
– Culture, Patrimoine, Archives	1,066	0,859
– Développement urbain	27,373	15,285
– Éducation et jeunesse	1,272	1,723
– Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,680	0,325
– Enfance et famille	2,062	1,863
– Numérique et systèmes d'informations	0,600	0,600
– Réseau routier et mobilité durable	0,577	4,154

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES**CHAPITRE 204****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2018</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,050	

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : – Développement urbain <i>(remboursement de subventions au titre du programme FIQ)</i>	0,050	

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

CHAPITRE 204

Mission : Autonomie

Programme : Personnes âgées

Un budget de 0,423 million d'euros est proposé pour :

- la poursuite de deux opérations engagées, l'ESPADA Camille Saint-Saens à Aulnay-sous-Bois (0,130 million d'euros) et Leopold Bellan à Romainville (0,130 million d'euros) ;
- la poursuite du financement des travaux engagés concernant l'EHPAD Saint Joseph à Noisy-le-Grand (0,110 million d'euros) ;
- la mise aux normes de l'EHPAD hospitalier Les Ormes à Montreuil (0,039 million d'euros) ;
- l'acquisition de matériels dans le cadre de la convention CNSA (0,015million d'euros).

Programme : Personnes handicapées

Un budget de 0,113 million d'euros est proposé intégrant la poursuite du soutien à la création d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) par l'association Arc en ciel à Tremblay-en-France (0,053 million d'euros).

Mission : Citoyenneté active et Sports

Programme : Sports et loisirs

Les crédits affectés à ce programme sont proposés à hauteur de 3,595 millions d'euros.

Cette enveloppe s'inscrit dans le Plan Piscine adopté par l'Assemblée départementale dans sa délibération du 10 octobre 2016 et comprend :

- au titre de l'aide à la rénovation ou à l'extension de piscines portées par les Communes ou structures intercommunales : 0,774 million d'euros,
- au titre des créations ou reconstructions de piscines portées par les Communes ou structures intercommunales : 1,000 million d'euros.

Cette enveloppe est également consacrée :

- à la poursuite des subventionnements d'opérations de réhabilitation d'équipements sportifs retenues dans le cadre du Plan de Rattrapage des Équipements Sportifs (PRES) (1,156 million d'euros);
- au versement de l'aide accordée par le Département dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale des Equipements sportifs SCOTES (0,300 million d'euros);
- une enveloppe de 0,250 million d'euros pour le Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des Parcs de Sports de Bobigny et La Courneuve (SIGPS) dans l'attente des résultats de l'étude sur les aménagements et leur faisabilité ;
- une enveloppe au titre du partenariat sportif (0,116 million d'euros).

Mission : Conduite de l'action départementale

Les propositions budgétaires s'établissent à ce chapitre à 8,935 millions d'euros recouvrant :

- la participation du Département aux dépenses d'investissement de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (1,445 million d'euros);
- le versement annuel résiduel de subventions en annuités à l'Office Seine-Saint- Denis Habitat (0,510 million d'euros) ;
- l'appel à projet IN Seine-Saint-Denis (0,100 million d'euros) ;
- une enveloppe de 0,140 million d'euros destinés à l'appel à projet en matière de transition écologique et le soutien au porteur de projet VRAC POP ;
- découlant de l'autorisation de programme votée à hauteur de 67,395 millions d'euros correspondant à la contribution nette du Département à la SOLIDEO, une inscription de 6,740 millions d'euros au titre de 2019 à hauteur d'un décaissement de 10 % sur l'exercice.

Mission : Culture, Patrimoine, Archives

Programme : Culture

Une enveloppe de crédits d'un montant total de 0,859 million d'euros est proposé au titre de ce programme, elle est principalement dédiée :

- au soutien apporté par le Département à la rénovation de la MC93 à Bobigny (0,675 million d'euros) ;
- à la poursuite des versements des annuités de subventions décidées antérieurement concernant le TGP à Saint-Denis (0,048 million d'euros);
- à la reconduction d'une enveloppe pour soutenir les théâtres et les cinémas du réseau Cinéma 93 pour l'achat de matériels scéniques ou cinématographiques pour améliorer leurs conditions d'accueil des publics (0,120 million d'euros).

Mission : Développement urbain

Les subventions d'investissement versées s'établissent à 15,285 millions d'euros fortement impactés par les opérations de transports. Elles se répartissent entre les programmes suivants :

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

Les crédits s'établissent à hauteur de 12,201 millions d'euros. Ils concernent les subventions d'équipement pour les projets de lignes de métro suivants :

- le prolongement de la ligne 11 (7,000 millions d'euros),
- le prolongement de la ligne 12 (1,000 millions d'euros),
- le prolongement de la ligne 14 (4,000 millions d'euros).

Programme : Politique de la ville et habitat

L'inscription budgétaire au titre de la politique de la ville et de l'habitat sur ce chapitre s'élève à 3,084 millions d'euros intégrant le chèque Habitat Écologique et Citoyen 93 (0,300 million d'euros). Ce nouveau dispositif de subvention a pour but de valoriser et récompenser les initiatives innovantes en matière de transition écologique.

Au titre du logement social, ce budget intègre également:

- la poursuite du soutien à l'Office Public de l'Habitat 93 à hauteur de 1,000 million d'euros ;
- la poursuite du soutien à la production de logements sociaux neufs sur la base du principe d'une aide aux bailleurs sociaux d'un montant de 5 000 euros par logement social neuf à hauteur de 0,284 million d'euros.

Au titre de la réhabilitation du parc privé:

- les programmes OPAH/FIQ dans le cadre de la réhabilitation des quartiers anciens : 0,050 million d'euros ;
- le dispositif Renov' Habitat 93 : 1,2 million d'euros se répartissant pour moitié entre des aides en faveur de copropriétés (environ 390 dossiers) et des aides à des particuliers ;
- la lutte contre l'habitat indigne : 0,250 million d'euros.

Mission : Éducation et jeunesse

Les inscriptions budgétaires à ce chapitre s'élèvent à 1,723 million d'euros dont :

- 1,000 million d'euros de subventions d'équipement versées à la Région pour les collèges en cités mixtes.
- 0,723 million d'euros liés à l'acquisition des premiers équipements ou à la remise à des mobiliers et des matériels dans les collèges y compris pour la restauration scolaire.

Mission : Emploi, insertion et attractivité du territoire

Il est proposé l'inscription d'une enveloppe financière de 0,325 million d'euros consacrée au développement du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire et destinée à soutenir les porteurs de projets structurants. Elle s'inscrit dans le cadre d'une autorisation de programme de 1,5 million d'euros couvrant la période 2018-2020.

Mission : Enfance et famille

Les inscriptions budgétaires s'inscrivent dans le cadre du plan consacré à la petite enfance et à la parentalité. Elles sont destinées à apporter un soutien financier renouvelé avec deux objectifs stratégiques principaux :

- la création de nouvelles places d'accueil;
- l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des parents.

Programme : Accueil de la petite enfance

L'inscription budgétaire proposée au titre de ce programme s'élève à 1,721 million d'euros. Ce budget est principalement destiné au financement de subventions en faveur de gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance (1,528 million d'euros), en ciblant les territoires où les besoins sont les plus importants en termes d'accueil du jeune enfant et où les moyens financiers sont plus limités.

Il intègre le financement de projets innovants dans le cadre d'un appel à projet (FIPEP) en lien avec la Caisse d'allocations familiales.

Des crédits sont aussi prévus pour soutenir le développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) à hauteur de 0,120 million d'euros.

Par ailleurs, un budget de 0,072 million d'euros est également proposé au titre du Fonds Départemental de Développement de l'Accueil Collectif (FODDAC) en investissement.

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Le Département, lorsqu'il s'agit de territoires prioritaires, confirme son soutien financier à différents porteurs de projets concernant leurs équipements, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP).

Les crédits de paiement prévus au titre du programme Protection maternelle et infantile et planification familiale s'élèvent à 0,143 million d'euros.

Mission : Numérique et systèmes d'informations

Programme : Innovation et territoire numérique

Une enveloppe budgétaire est reconduite à hauteur de 0,600 million d'euros dont l'objet concerne la poursuite du financement du déploiement du réseau Très Haut Débit (THD). Il s'agit de subventions d'investissement versées aux opérateurs dans le cadre de la reprise en régie de l'établissement public DEBITEX. Parallèlement, une inscription de recettes de 0,393 million d'euros a été réalisée au chapitre 13.

Mission : Réseau routier et mobilité durable

En matière de réseau routier et de mobilité durable, les subventions d'équipement sont proposées à hauteur de 4,154 millions d'euros. Ces crédits sont répartis entre les programmes suivants:

Programme : Plan de Déplacement Urbain et infrastructures de transports en commun

En complément des inscriptions effectuées sur d'autres chapitres (études, acquisitions foncières et travaux), il est proposé un budget de 3,624 millions d'euros, principalement consacré aux subventions d'investissement versées pour le TZen 3 (0,910 million d'euros), le T1 Noisy-le-Sec/Val-de-Fontenay (2,666 million d'euros) et les aménagements connexes aux projets de transports (0,048 million d'euros).

Programme : Circulations douces et cadre de vie

Une enveloppe budgétaire de 0,430 million d'euros est proposée principalement fléchée sur la poursuite de la mise en œuvre des programmes expérimentaux d'isolation des façades.

Programme : Réseau routier

Enfin, une enveloppe de 0,100 million d'euros est prévue pour l'opération RD28 prolongée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS**CHAPITRES 21 ET 23****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	199,283	177,427

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Missions :		
– Action sociale, prévention, santé	0,510	0,348
– Citoyenneté active et Sport	1,788	6,521
– Écologie urbaine	10,995	7,525
– Éducation et jeunesse	118,668	100,488
– Enfance et famille	0,441	0,411
– Numérique et systèmes d'informations	3,329	2,816
– Réseau routier et mobilité durable	42,101	42,774
– Supports internes	20,947	15,142

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS**CHAPITRES 21 ET 23****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,033	0,031

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Mission : – Autonomie (MDPH)	0,033	0,031

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

CHAPITRES 21 ET 23

Mission : Action sociale, prévention, santé

Il est proposé l'inscription de 0,348 million d'euros, visant principalement le déploiement de mesures nouvelles en faveur de l'action bucco-dentaire (0,320 million d'euros) pour l'achat d'un bus dentaire et d'unités mobiles dentaires pour des interventions auprès des personnes âgées dans le cadre d'actions hors les murs.

• **Mission : Citoyenneté active et Sport**

Programme : Sport et Loisirs

Les crédits proposés s'élèvent à 6,521 millions d'euros (1,788 million d'euros au BP 2018). La progression est fortement liée à la réalisation de la piscine de Pierrefitte sur Seine (5,302 millions d'euros).

Les autres principales dépenses correspondent :

- aux travaux de maintenance lourdes et de grosses réparations sur le patrimoine sportif et de loisirs du Département qui permettront notamment d'améliorer à la fois la capacité d'accueil et les conditions de fonctionnement (1,061 million d'euros),
- les acquisitions de matériels pour l'entretien de ces équipements (0,065 million d'euros).

Mission : Conduite de l'action départementale

Programme : Transition écologique

Il est proposé l'inscription au budget primitif 2019 d'une enveloppe budgétaire de 1,000 million d'euros qui permettra de financer des projets innovants en matière de transition écologique.

Mission : Culture, Patrimoine, Archives

Programme : Archives

Les crédits proposés à ce titre s'élèvent à 0,073 million d'euros destinés :

- aux acquisitions de matériels (mobilier de bibliothèque et matériels audio vidéo) pour la gestion et le traitement technique des archives (0,034 million d'euros),
- aux travaux de restauration d'archives et d'ouvrages anciens conservés par la direction des archives (0,024 million d'euros),
- aux acquisitions d'ouvrages anciens pour enrichir le fonds archivistique (0,015 million d'euros).

Programme : Culture

Une enveloppe de crédits à hauteur de 0,059 million d'euros est proposée principalement en vue de donner au Département la possibilité d'acquérir des œuvres d'art pour enrichir la collection départementale d'art contemporain (0,050 million d'euros).

Programme : Patrimoine culturel

L'enveloppe de crédits proposés pour ce programme s'élève à 0,058 million d'euros destinés à l'achèvement des travaux de réalisation d'une réplique de maison danubienne sur le site Archéologique de la Haute-Ile (0,025 million d'euros) essentiellement réalisée sous la forme d'un chantier d'insertion ainsi qu'à l'acquisition de matériels (0,030 million d'euros).

Mission : Écologie urbaine

-
-

Le Programme d'Investissement et de Modernisation des Parcs Départementaux «A vos parcs» porte une ambition structurée autour de quatre objectifs :

- Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité ;
- Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs ;
- Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à disposition et développer de nouveaux modes de gestion ;
- Faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance.

Les inscriptions 2019 à hauteur de 7,525 millions d'euros traduisent cet engagement.

Elles se déclinent de la manière suivante :

Au titre de l'insertion des Parcs départementaux et liaisons vertes : 3,700 millions d'euros concernant principalement :

- les travaux de réaménagement de la Fosse Maussoin (1,300 million d'euros);
- la poursuite du programme de renouvellement des arbres d'alignements vieillissant et/ou non adaptés au contexte urbain (0,200 million d'euros) ; une enveloppe de 0,650 million d'euros pour l'amélioration des espaces extérieurs s'inscrivant dans le Plan Petite Enfance et Parentalité ;
- une enveloppe de 1,280 million d'euros pour permettre le portage par le Département de la maîtrise d'ouvrage des opérations du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) de la Poudrerie pour le compte de l'EPT Terres d'Envol.

Au titre de l'accueil, l'éducation à l'environnement et de la valorisation du patrimoine : 3,907 millions d'euros

Il est proposé l'inscription de 3,825 millions d'euros répondant aux aménagements en termes de sécurité, d'accueil du public (équipements neufs) et d'entretien, afin d'améliorer les conditions d'accès et l'attrait pour les espaces verts.

Le programme de signalétique sera poursuivi à hauteur de 0,190 million d'euros.

Enfin, le budget lié à l'acquisition de matériel sera renforcé (0,370 million d'euros) afin de compléter les mobiliers présents dans les parcs, fortement demandés par les usagers (bancs, corbeilles, fontaines à eau, abris, table de pique-nique, équipements de jeux).

Mission : Éducation et jeunesse

-
-

Les crédits prévus à ce chapitre s'établissent à 100,488 millions d'euros.

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Au titre des constructions neuves, rénovations et extensions : une enveloppe financière d'un montant de 61,901 millions d'euros répond à la fois à l'achèvement des opérations du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) ainsi qu'à la poursuite du Plan Ambition Collèges (PAC).

Plus précisément, il s'agit des opérations suivantes :

- la construction du 6^e collège à Aubervilliers pour un montant de 5,500 millions d'euros ;

- la rénovation avec extension du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine pour un montant de 6,500 millions d'euros.

Auxquels s'ajoutent, des crédits consacrés aux nouvelles opérations de constructions, reconstructions et de rénovations lourdes au titre du PAC :

- *Le programme de constructions et reconstructions concernant les collèges et internat suivants :*
 - la reconstruction hors site du collège Pierre Semard à Bobigny (0,500 million d'euros) ;
 - la construction de l'internat neuf et d'un équipement sportif à Pierre Brossolette à Bondy (0,500 million d'euros) ;
 - le collège expérimental à la Courneuve (0,500 million d'euros) ;
 - la rénovation lourde du collège Jean Vilar à la Courneuve (1,000 million d'euros);
 - la reconstruction du collège Langevin à Bagnolet (21,500 millions d'euros).
- *Le programme de rénovations lourdes des collèges :*
 - la rénovation et extension du collège Evariste Gallois à Epinay-sur-Seine (0,400 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Sisley à Seine-Saint-Denis (0,100 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Lenain De Tillemont à Montreuil (0,500 million d'euros);
 - la rénovation du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France (6,000 million d'euros);
 - la rénovation du collège Marie Curie au Lilas (0,400 million d'euros) ;
 - la rénovation du collège Henri Sellier à Bondy (0,800 million d'euros).

A cela s'ajoutent, les loyers relatifs à l'exploitation dans le cadre des contrats de partenariat : 2,146 millions d'euros et la participation du Département aux contrats de partenariat dans le cadre du PAC pour un montant de 31,050 millions d'euros.

Il est enfin prévu d'inscrire 0,905 million d'euros pour l'acquisition de matériel et mobilier scolaires pour les nouveaux collèges.

Au titre de la maintenance des collèges

Une enveloppe financière d'un montant de 33,537 millions d'euros est destinée aux travaux de modernisation et de grosses réparations dans les collèges et intégrant les marchés de performance énergétiques.

Au titre des moyens de fonctionnement des collèges

Il est proposé une enveloppe financière de 0,800 million d'euros affectée au renouvellement du mobilier et matériel reconduisant l'effort sur le matériel des agents techniques pour l'amélioration des conditions de travail.

Au titre du collègue numérique

Enfin, une enveloppe financière de 4,070 millions d'euros se répartit entre la poursuite des équipements numériques des collèges (2,090 millions d'euros), les aménagements s'y afférant (1,000 million d'euros) et le déploiement du très haut débit et du wifi (0,980 million d'euros).

Programme : Projet Éducatif Départemental

Les crédits relatifs à ce programme s'élèvent à 0,180 million d'euros et concernent essentiellement l'acquisition de matériel de restauration.

Mission : Enfance et famille

Programme : Accueil de la petite enfance

Il est prévu de reconduire une enveloppe de 0,320 million d'euros pour l'achat des mobiliers et matériels spécifiques des crèches départementales, dans le cadre des rénovations découlant du Plan petite enfance et parentalité.

Programme : Aide sociale à l'enfance

Il est prévu un budget de 0,021 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants pour les équipements de l'aide sociale à l'enfance.

Programme : Protection maternelle et infantile

Il est également prévu de reconduire une enveloppe budgétaire de 0,070 million d'euros pour l'acquisition de mobilier pour enfants et de matériel spécialisé pour les établissements de PMI.

Mission : Modernisation de l'administration et Ressources humaines

L'enveloppe de crédits proposés à ce chapitre pour cette mission s'élève à 0,141 million d'euros, enveloppe principalement consacrée :

- à l'achat de matériels spécifiques et à la réalisation de travaux d'adaptation des postes de travail pour favoriser l'accueil et les conditions de travail d'agents en situation de handicap (0,058 million d'euros);
- à l'achat de matériels destinés à l'activité de la médecine professionnelle préventive (0,074 million d'euros).

Mission : Numérique et systèmes d'informations

Programme : Systèmes d'informations

Le budget à ce titre, s'élève à 2,816 millions d'euros.

Il recouvre les achats de matériels et les travaux relatifs aux actions suivantes :

- la poursuite du raccordement des services départementaux déconcentrés au réseau Très Haut Débit (0,840 million d'euros),
- le raccordement au réseau de Téléphonie par Internet (0,350 million d'euros),
- la sécurisation des systèmes informatiques (0,495 million d'euros),
- l'entretien lourd des infrastructures informatiques de l'administration départementale (serveurs informatiques, réseaux téléphoniques) pour un montant de 0,155 million d'euros,
- le renouvellement des parcs micro-informatique et de reprographie (0,620 million d'euros, en progression de 48 % par rapport à l'exercice précédent).

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Les crédits proposés au titre de cette mission s'élève à 42,774 millions d'euros avec un engagement marqué en faveur du développement des infrastructures de transport en commun.

Ils se répartissent comme suit :

Programme : Circulations douces et cadre de vie

Le budget imputé à ce chapitre et relatif au développement des modes actifs s'établit à 2,200 millions d'euros.

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les crédits proposés à hauteur de 20,214 millions d'euros (15,648 millions d'euros au BP 2018) se déclinent entre les actions suivantes :

- l'action relative à la réalisation des infrastructures de tramways et BHNS, soit 18,514 millions d'euros pour :
 - le prolongement du T1 à l'Est entre Bobigny et Val-de-Fontenay à 16,284 millions d'euros, avec un démarrage de la phase travaux à compter du printemps 2019 ;
 - la requalification de l'ex RN 3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un TCSP de type bus à haut niveau de service « Tzen3 » pour 1,398 million d'euros, avec la perspective des premiers travaux préparatoires fin 2019, et une poursuite des travaux en 2020 sous réserve du bouclage du plan de financement ;

- l'action relative à la maîtrise des déplacements pour laquelle un budget de 1,000 million d'euros est proposé en lien à l'outil Gerfaut 2 ;
- l'action relative à l'amélioration de la circulation des bus, qui s'élève à 0,700 million d'euros.

Programme : Réseau routier

Les propositions budgétaires au titre du réseau routier s'établissent à 20,360 millions d'euros. Le développement et la modernisation du réseau de voirie départementale à hauteur de 9,935 millions d'euros pour :

- les projets de requalification comprenant les travaux d'aménagement de l'ex-RN2 sur plusieurs sections pour un montant de 1,400 million d'euros et les travaux d'aménagement de l'ex-RN301 Place du Marché à Neuilly-sur-Marne pour un montant de 0,750 million d'euros ;
- la poursuite et l'achèvement des travaux de la RD 28 prolongées Est en vue de son articulation avec l'exploitation de la Tangentielle Nord (ou Tram Express Nord) pour un montant de 3,600 millions d'euros ;
- l'accompagnement des grands projets urbains à hauteur de 3,685 millions d'euros ;
- les travaux de jalonnement pour un montant de 0,500 million d'euros.

La mise en sécurité du réseau à hauteur de 10,425 millions d'euros pour:

- les aménagements aux abords des établissements scolaires pour un montant de 1,145 million d'euros ;
- la rénovation et le renforcement de l'éclairage public pour un montant de 1,720 million d'euros ;
- les grosses réparations de voirie et de berges à hauteur de 7,425 millions d'euros ;

- les moyens matériels à hauteur de 0,135 million d'euros.

Mission : Supports internes

Les crédits proposés au titre de la mission «Supports internes» s'élèvent à 15,671 millions d'euros ventilés entre les programmes suivants:

Programme : Bâtiments départementaux

Au titre des bâtiments départementaux, le budget s'établit à 13,695 millions d'euros : 7,340 millions d'euros au titre des constructions et rénovations lourdes et 6,355 millions d'euros pour les travaux de modernisation et grosses réparations.

S'agissant de l'action «*Constructions et rénovations lourdes*», il s'agit des opérations suivantes :

- le programme de rénovation lourde des crèches s'inscrivant dans le cadre du Plan Petite Enfance et Parentalité à hauteur de 2,340 millions d'euros;
- la reconstruction du centre technique de la DEA à Rosny-sous-Bois et du garage départemental à hauteur respectivement de 3,500 millions d'euros et 1,500 million d'euros.

S'agissant de l'action «*Travaux de modernisation et de grosses réparations*», il s'agit des principales opérations suivantes:

- la déconstruction des bâtiments de la cité administrative 2 pour un montant de 0,500 million d'euros ;
- la sécurisation des sites départementaux pour un montant de 1,300 million d'euros ;
- des crédits pour un montant de 3,675 millions d'euros au titre du Plan Petite Enfance et Parentalité;
- des crédits à hauteur de 0,600 million d'euros de travaux de modernisation et de grosses réparations sur les sites centraux.

Programme: Logistique

Les inscriptions budgétaires à hauteur de 0,670 million d'euros sont affectées à l'acquisition de mobilier et du matériel de cuisine à hauteur de 0,170 million d'euros ainsi qu'à l'acquisition de véhicules pour un montant de 0,500 million d'euros s'inscrivant dans l'objectif de verdissement et de rationalisation de la flotte.

Programme: Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Les crédits proposés à hauteur de 0,777 million d'euros concernent essentiellement le programme d'acquisitions foncières (hors opérations de voirie et de collèges). En 2019, ce programme intègre le projet de relocalisation d'une crèche départementale au Bourget

PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS

CHAPITRE 26

Dépenses au titre de l'exercice

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	1,000	13,811

**PRINCIPAUX ELEMENTS DE FINANCEMENT PROPOSES
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Missions :		
- Finances	1,000	13,711
- Emploi, insertion et attractivité territoriale		0,100

PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS

CHAPITRE 26

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 13,811 millions d'euros et correspondent :

- à la participation du Département au Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental pour l'Ile-de-France (FS2I) pour un montant de 13,461 millions d'euros parallèlement aux recettes inscrites au chapitre 13 ;
- au financement de l'adhésion du Département de l'Agence France Locale à hauteur de 0,250 million d'euros;
- à la participation au capital de sociétés concourant à l'économie sociale et solidaire pour 0,100 million d'euros.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**CHAPITRE 27****Dépenses au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,136	0,088

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Missions :		
- Supports internes (<i>Dépôt et cautionnement versés</i>)	0,025	0,025
-Modernisation de l'administration et Ressources humaines (<i>prêts exceptionnels au personnel</i>)	0,111	0,063

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**CHAPITRE 27****Recettes au titre de l'exercice**

En millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	0,035	0,027

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE FINANCEMENT PROPOSÉS
AU SEIN DU CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
Missions : -Modernisation de l'administration et Ressources humaines <i>(remboursement de prêts au personnel)</i>	0,035	0,027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

CHAPITRE 011

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	148,540	151,119	1,74%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Action sociale, prévention, santé	9,795	9,648	-1,80 %
- Autonomie	27,084	30,634	13,11 %
- Citoyenneté active et sport	0,261	0,291	11,42 %
- Conduite de l'action départementale	3,499	3,366	-9,32 %
- Culture, patrimoine, archives	0,810	0,775	-5,06 %
- Développement urbain	0,459	0,443	-3,53 %
- Écologie urbaine	8,225	7,824	-4,88 %
- Éducation et jeunesse	20,058	22,552	12,44 %
- Égalité et diversité	0,071	0,140	97,06%
- Emploi, insertion et attractivité territoriale	0,469	0,284	-39,37%
- Enfance et famille	21,634	21,185	-2,08%
- Europe et solidarité internationale	0,227	0,105	-53,90%
- Modernisation de l'administration et ressources humaines	3,979	2,985	-6,19%
- Numérique et systèmes d'informations	3,279	3,525	7,49%
- Réseau routier et mobilité durable	4,877	4,680	-4,04 %
- Supports internes	44,269	42,559	-3,80 %

CHARGES A CARACTERE GENERAL

CHAPITRE 011

Mission : Action sociale, prévention, santé

Les crédits proposés en 2019 s'élèvent à 9,648 millions d'euros. Les principaux postes de dépenses sont affectés aux programmes suivants :

Programme : Accompagnement social

Le financement d'actions d'accompagnement social est proposé à hauteur de 5,949 millions d'euros.

Il est majoritairement destiné au remboursement des dépenses de fonctionnement aux gestionnaires délégués des circonscriptions de service social conventionnées, à hauteur de 4,920 millions d'euros.

Il comprend également les dépenses suivantes:

- les frais liés aux mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et aux mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ) pour 0,378 million d'euros,
- dans le cadre du droit au logement, 0,450 million d'euros liés à l'IEPEL, instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives,
- les analyses de pratiques pour 0,040 million d'euros,
- les prestations d'interprétariat pour 0,045 million d'euros.

Programme : Prévention des conduites à risques

En ce domaine d'intervention, les crédits imputés à ce chapitre s'établissent à 0,322 million d'euros et recouvrent :

- les frais de fonctionnement de l'espace de prévention Tête à Tête destiné à l'accueil et à l'information des jeunes habitants de la Seine-Saint-Denis (0,141 million d'euros),
- les dépenses de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques dans sa fonction de centre de ressources, à disposition de tous les professionnels de la prévention et de l'éducation des jeunes publics, que ce soit

par l'organisation de formation ou par la réalisation d'études en forme de recherche – action (0,182 million d'euros).

Programme : Prévention et promotion de la santé

L'enveloppe budgétaire s'élève à 3,239 millions d'euros. Le poste de dépenses le plus élevé concerne la lutte contre les maladies infectieuses, dont 2,211 millions d'euros au titre de la consolidation de la stratégie vaccinale et incluant l'évolution du calendrier vaccinal.

Programme : Promotion des droits fondamentaux

En reconduction, le budget imputé à ce chapitre et relatif aux actions de promotion des droits fondamentaux comprend :

- 0,102 million d'euros destinés aux prestations mises en œuvre par l'Observatoire des violences faites aux femmes,
- 0,006 million d'euros pour la coordination de l'action sociale dont 0,005 million d'euros de cotisation à l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée.

Mission : Autonomie

Les crédits inscrits à ce chapitre en faveur des prestations relatives à l'autonomie s'établissent à 30,634 millions d'euros, en progression de plus de 13 % par rapport au budget précédent.

Programme : Personnes Agées

Les crédits inscrits en faveur des personnes âgées s'établissent au BP 2019 à hauteur de 26,304 millions d'euros dont 26,014 millions d'euros pour le financement de l'extension du titre Améthyste à toutes les personnes âgées, à compter de septembre 2019.

En tenant compte des recettes, la charge nette prévisionnelle s'établit à 21,766 millions d'euros contre 19,251 millions d'euros au BP 2018.

Programme : Personnes handicapées

Les crédits inscrits à ce chapitre en faveur des personnes handicapées s'établissent à 4,330 millions d'euros.

Ces crédits sont principalement destinés au dispositif de transports spécialisés PAM 93, ceux-ci s'élevant à 3,549 millions d'euros.

Les recettes attendues à hauteur de 2,537 millions d'euros porte le charge nette à 1,012 million d'euros.

La prestation d'aide ménagère s'établit à 0,728 million d'euros.

Enfin, le budget proposé au titre des actions transversales et qualité s'élève à 0,053 million d'euros.

Mission : Citoyenneté active et sports

Il est proposé l'inscription de 0,291 million d'euros qui se ventilent de la façon suivante :

Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

Les dépenses proposées consistent en l'organisation de colloque en direction du milieu associatif départemental (0,009 million d'euros).

Programme : Sports et loisirs

Les crédits proposés s'élèvent à 0,282 million d'euros. Ils répondent :

- aux besoins de fonctionnement courant des équipements sportifs départementaux gérés en régie (0,197 million d'euros),
- aux activités de valorisation des actions éducatives de sports et de loisirs conduites par le Département ou par ses partenaires (0,043 million d'euros),
- aux actions pour le développement équitable des disciplines sportives (0,042 million d'euros).

Mission : Conduite de l'action départementale

L'enveloppe financière, en diminution de plus de 7 % par rapport au budget précédent, s'élève à 3,421 millions d'euros, affectée pour l'essentiel aux programmes suivants :

Programme : Information et communication

Le budget s'élève à 2,590 millions d'euros, en diminution de 2,97% par rapport au budget précédent.

Il sera consacré à la valorisation de l'action publique départementale par le biais de campagnes de communication sectorielles telles que les communications spécifiques sur les plans et les schémas départementaux, ou plus générales, notamment grâce au

magazine Seine-Saint-Denis.fr, ou par le biais des modes de communication digitalisées.

Programme : Marketing territorial et mécénat

Il est proposé 0,170 million d'euros destinés d'une part, à la promotion et à la valorisation de la marque «In Seine-Saint-Denis» créée par le Département et d'autre part, à la préfiguration d'actions de marketing territorial et de recherche de mécénat en vue d'améliorer les services rendus aux usagers des services publics départementaux.

Programme : Mission Jeux olympiques et paralympiques

Les crédits proposés s'élèvent à 0,322 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,628 million d'euros imputés au chapitre 65. Ils sont destinés à accompagner la mise en œuvre des prochains jeux olympiques et paralympiques avec comme principale ambition de maximiser l'impact de l'événement, pour le territoire et ses habitants.

Programme : Agenda 21 transition écologique

Il est proposé d'inscrire à ce titre une enveloppe de crédits d'un montant total de 0,173 million d'euros, elle a notamment pour objet :

- d'amplifier la visibilité de la semaine du Développement durable et pour mener des actions sur la qualité de l'air, l'économie circulaire, la lutte contre la précarité énergétique, et l'animation de voies départementales qui pourraient être fermées à la circulation lors de la Journée sans voiture en septembre 2019,

- de terminer l'étude de faisabilité du dispositif « Vrac Pop » (offre de Vrac Alimentaire mobile en Seine-Saint-Denis) pour l'accompagnement du porteur de projet et d'assurer le bilan de l'expérimentation.

Mission : Culture, Patrimoine, Archives

Il est imputé à ce chapitre 0,775 million d'euros répartis entre les programmes suivants :

Programme : Archives

Les crédits proposés s'élèvent à 0,051 million d'euros et sont destinés aux achats de fournitures et frais divers liés à la conservation des archives (0,024 million d'euros) et, d'autre part, aux prestations destinées à la valorisation des fonds d'archives et à la production de publications (0,027 million d'euros).

Programme : Culture

Les crédits imputés à ce chapitre à hauteur de 0,243 million d'euros correspondent aux dépenses d'accompagnement des diverses activités culturelles déployées telles que, par

exemple, les prestations de transport et de mise en place des œuvres du fonds départemental d'art contemporain, ou encore les achats de livres pour enfants.

Programme : Patrimoine culturel

Les crédits prévus pour ce programme s'élèvent à 0,481 million d'euros et seront principalement consacrés, pour une part, aux activités archéologiques (0,325 million d'euros) liées aux fouilles préventives et au fonctionnement de l'archéosite de la Haute-Ile et, pour l'autre part, aux activités de valorisation qui en découlent (0,151 million d'euros).

Mission : Développement urbain

Une enveloppe de 0,443 million d'euros est proposée dont 0,412 million d'euros relatif aux frais d'impression et de participation à la carte Imagine'R.

Mission : Écologie urbaine

A ce chapitre, les crédits relatifs à la mission «Écologie Urbaine» s'établissent à 7,824 millions d'euros principalement lié au programme «Biodiversité et nature en ville» pour lequel un budget de 7,644 million d'euros est proposé.

L'accueil, les usages : 6,301 millions d'euros

Dans le cadre du Plan «A vos Parcs», la priorité est donnée aux activités et aux animations au sein des parcs. Il s'agit de renforcer les activités culturelles, sportives et de loisirs. Sont également prévues, des actions visant notamment à améliorer la diffusion des programmations d'animations.

La majeure partie des crédits affectés concerne l'entretien des parcs. Des efforts de gestion y ont été appliqués, tout en préservant la qualité d'accueil des lieux.

L'Insertion des parcs et les liaisons vertes: 1,353 million d'euros

L'essentiel des crédits se porte sur l'entretien des continuités vertes (0,815 million d'euros).

Les autres dépenses seront consacrés à l'entretien des espaces extérieurs des propriétés départementales (crèches, ASE, PMI, CSS...).

Mission : Éducation et jeunesse

Les crédits imputés à ce chapitre au titre de la mission « Éducation et Jeunesse » s'établissent à 22,552 millions d'euros.

Les crédits sont ventilés de la manière suivante :

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Le programme relatif à l'accueil des collégiens et de la communauté éducative s'élève à 14,025 millions d'euros. Il se répartit principalement entre les actions suivantes :

- la maintenance informatique pour un montant de 2,600 millions d'euros, en progression de plus de 8 % par rapport au budget précédent ;
- la maintenance des bâtiments pour un montant de 5,726 millions d'euros;
- les frais induits par les contrats de partenariats pour 4,616 millions d'euros, en progression de plus de 14 % par rapport au budget précédent;
- les crédits prévus dans le cadre des relations avec la communauté scolaire pour un montant de 0,208 million d'euros (transport, impression...).

Programme : Projet éducatif départemental

Les crédits proposés au titre du Projet Éducatif Départemental s'établissent à 8,524 millions d'euros et recouvrent :

- une enveloppe de 5,071 millions d'euros destinée à la restauration des collégiens ;
- une enveloppe de 3,252 millions d'euros relative au Chèque Réussite;
- une enveloppe de 0,056 million d'euros pour l'orientation ;
- une enveloppe de 0,067 million d'euros pour la prévention de la violence ;
- une enveloppe de 0,067 million d'euros consacrée aux actions de citoyenneté.

Mission : Emploi, insertion et attractivité territoriale

Un budget à hauteur de 0,284 million d'euros est proposé. Il recouvre principalement des dépenses répondant aux actions de promotion sur des événements ou salons les plus à même de favoriser la politique d'accès à l'emploi. Il recouvre également des frais d'études sur les filières prioritaires et les nouveaux emplois.

•

Mission : Enfance et famille

A ce chapitre, les crédits relatifs à la mission « Enfance et famille » s'établissent à 21,185 millions d'euros et se ventilent entre les programmes suivants :

Programme : Accueil de la petite enfance

Au titre de l'accueil individuel de la petite enfance, il est proposé une enveloppe budgétaire reconduite à hauteur de 0,153 million d'euros répondant essentiellement à la formation des assistants familiaux.

Au titre des Crèches départementales, il est proposé un budget de 1,683 million d'euros. Ce budget intègre notamment :

- les frais d'alimentation (1,120 million d'euros),
- les changes complets (0,130 million d'euros),
- les frais de transport des enfants ainsi que ceux de fêtes, cérémonies et de sorties (0,072 million d'euros),
- l'acquisition de livres destinés aux enfants (0,061 million d'euros), de jouets (0,060 million d'euros) et de petits matériels éducatifs (0,037 million d'euros).

Programme : Aide sociale à l'enfance

Les crédits proposés s'élèvent à 3,772 millions d'euros. Les frais consacrés à l'accueil familial et en structures collectives représentent la principale dépense imputée à ce chapitre, soit 3,139 millions d'euros pour la prise en charge des frais de transport et des frais liés à la santé (honoraires médicaux, frais d'analyse, produits pharmaceutiques).

Ces crédits intègrent également:

- les dépenses d'honoraires médicaux et paramédicaux pour les candidats à l'adoption (0,022 million d'euros);
- les frais liés à l'accompagnement, destinés notamment aux prestations d'habillement, d'interprétariat et aux actions de remobilisation éducative (0,610 million d'euros).

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Les dépenses en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale s'élèvent à hauteur de 15,777 millions d'euros.

Les crédits proposés comprennent en premier lieu le remboursement aux centres de PMI et de planification conventionnés, pour un montant de 13,383 millions d'euros.

Les autres principales dépenses concernent:

- la prise en charge des examens médicaux (1,109 million d'euros);
- les prestations d'interprétariat (0,432 million d'euros).

Mission : Europe et international

Programme : Animation et gestion de projets européens

Les crédits proposés à ce titre s'élèvent à 0,027 million d'euros tenant compte d'un effort d'internalisation de la gestion des demandes de financements, ce qui permet de réserver le recours à des prestations externes aux dossiers les plus complexes.

Programme : Solidarité, coopérations internationales

Les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 0,078 million d'euros. Ils sont destinés, d'une part, aux frais de fonctionnement courants induits par les démarches conduites en matière de coopérations et relations internationales (0,026 million d'euros) et, d'autre part, à servir les actions conduites par Via le Monde au titre de son rôle de centre de ressources sur les questions de coopération et de développement équitable (0,052 million d'euros).

Mission : Modernisation de l'administration et Ressources humaines

L'enveloppe de crédits affectée à cette mission s'élève à 2,985 millions d'euros et répond aux besoins de financement des programmes suivants:

Programme : Pilotage et stratégie

Les crédits s'élèvent à 0,436 million d'euros et sont destinés à répondre:

- aux dépenses d'acquisition et d'abonnement de documentation pour les besoins des services départementaux (0,343 million d'euros),
- aux dépenses consacrées à l'évaluation des politiques publiques (0,025 million d'euros),
- aux dépenses liées aux actions en matière de modernisation et d'innovation des processus administratifs et aux activités de l'observatoire départemental qui, au total, s'élèvent à 0,068 million d'euros.

Programme : Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois

Les crédits proposés à ce titre en 2018 s'élèvent à 1,468 millions d'euros, lesquels comprennent principalement:

- les frais de formation des agents départementaux conformément aux objectifs de la stratégie RH 2016-2021 visant à l'amélioration des parcours professionnels (0,840 million d'euros),
- les frais liés au maintien dans l'emploi à la politique du handicap, soit 0,094 million d'euros imputés à ce chapitre,
- les frais liés à la «gestion des compétences» dont les frais d'apprentissage que le Département souhaite développer en tant que filière de formation et de recrutement potentiel (0,250 million d'euros, en progression constante, de plus de 22 % par rapport au budget précédent contre 0,138 million d'euros en 2017), mais aussi les actions de validation des acquis de l'expérience, les contrats emploi-formation ainsi que les dépenses liées à la stratégie du sourcing et d'amélioration de l'attractivité des recrutements.

Programme : Politique salariale et gestion des carrières

Les inscriptions à hauteur de 0,764 million d'euros, en progression de 1,8 % par rapport au budget précédent recouvrent essentiellement les frais de déplacement, pour un montant de 0,712 million d'euros. Il s'agit d'une part, des dépenses occasionnées pour les départs des agents en congés bonifiés (0,400 million d'euros) et, d'autre part, des frais de déplacements professionnels ou dans le cadre du cursus de formation des agents (0,312 million d'euros).

Programme : Relations sociales et santé au travail

Le budget proposé à hauteur de 0,316 million d'euros comprend principalement les frais liés à la santé et aux conditions de travail (honoraires médicaux, frais de pharmacie pour les accidents du travail) et les frais d'études et d'accompagnement des équipes en difficulté (évaluation des risques psycho-sociaux) pour un montant de 0,251 million d'euros.

Mission : Numérique et systèmes d'informations

Programme : Systèmes d'informations

Les crédits relatifs aux systèmes d'informations s'établissent à 3,525 millions d'euros. Ils intègrent:

- les dépenses de téléphonie de l'ensemble des services départementaux (1,277 million d'euros), qui regroupent les frais de téléphonie classique ainsi que les dépenses d'abonnement Internet,
- les frais de maintenance informatique et les droits de licences des diverses applications métiers utilisées par les services (1,065 million d'euros),
- les contrats de maintenance des réseaux téléphoniques et des serveurs informatiques dans une démarche de maintien en condition opérationnelle de ces systèmes (0,758 million d'euros),
- les dépenses liées aux activités en matière d'innovation dans les services numériques (0,074 million d'euros),
- les dépenses liées à la mise à disposition de postes de travail numériques (0,351 million d'euros).

Mission : Réseau routier et mobilité durable

Une enveloppe budgétaire de 4,679 millions d'euros est proposée. Elle se ventile entre les programmes suivants:

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Les inscriptions budgétaires s'établissent à 0,358 million d'euros et répondent principalement aux dépenses de fonctionnement relatives aux projets de tramways (commissions d'enquêtes, publicité, reprographie, gardiennage...).

Programme : Réseau routier

Les crédits inscrits à ce programme s'élèvent à 4,322 millions d'euros. Ils sont essentiellement liés à l'entretien et à la maintenance des voiries (RD et ex-RN), dépendances et terrains, réseaux et ouvrages d'art, à hauteur de 3,404 millions d'euros.

Un montant de 0,745 million d'euros est proposé pour l'entretien et la réparation de signalisations tricolores lumineuses (STL), ainsi que pour la maintenance des équipements installés dans le cadre du projet Gerfaut 2.

Les dépenses liées aux moyens communs (0,173 million d'euros) concernent les conventions avec l'Inspection générale des carrières et avec l'État pour l'exploitation de la DIRIF de l'A186 à Romainville et Montreuil. Ces dépenses recouvrent également des subventions aux associations, des cotisations, des dépenses d'électricité pour l'éclairage et les pompes des souterrains, ainsi que d'autres dépenses courantes.

Mission : Supports internes

Pour 2019, l'enveloppe budgétaire relative aux supports internes est proposée à hauteur de 42,559 millions d'euros, en diminution de 3,8 % par rapport au budget précédent. Cette enveloppe se répartit entre les programmes suivants :

Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits destinés aux bâtiments départementaux s'établissent à 8,360 millions d'euros. Ces crédits sont destinés à assurer :

- d'une part, les fournitures de fluides (chauffage urbain, eau, électricité et combustible) des bâtiments du Département pour un montant de 4,473 millions d'euros;
- d'autre part, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments pour un montant de 3,888 millions d'euros

Programme : Logistique

Les dépenses proposées s'élèvent à 12,030 millions d'euros. Ces inscriptions se répartissent entre :

- la flotte automobile d'un montant de 1,041 million d'euros;

- les crédits alloués à la restauration des agents pour un budget de 2,610 millions d'euros;
- les frais de logistique liés aux locaux à hauteur de 7,154 millions d'euros.

Programme : Secrétariat général

Les crédits, pour un montant total de 0,939 million d'euros, en baisse de 3,43 % sont essentiellement liés aux frais de routage et d'affranchissement.

Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

La proposition d'inscription budgétaire au titre de ce programme en 2018 s'élève au total à 21,230 millions d'euros.

La majorité des dépenses est relative à la gestion immobilière (loyers-charges locatives-taxes foncières). Elles s'élèvent à 19,960 millions d'euros.

CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**CHAPITRE 012****COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	373,387	373,387	

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission :			
- Ressources humaines	373,387	373,387	

CHARGES PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

CHAPITRE 012

Il est proposé d'inscrire au total une enveloppe de crédits à hauteur de 373,387 millions d'euros au titre des rémunérations et charges des personnels départementaux laquelle se répartit entre les principaux programmes suivants :

- Les crédits destinés à la rémunération des assistants familiaux s'élèvent à 42,168 millions d'euros; ils doivent permettre de procéder au recrutement de 40 assistants familiaux pour compenser les départs à la retraite,
- Les crédits proposés aux émoluments des autres agents départementaux s'élèvent à un montant total de 331,189 millions d'euros, ces crédits comprennent les rémunérations des agents mis à disposition de la MDPH pour un montant de 6,510 millions d'euros.

Ce montant de dépenses tient compte de plusieurs facteurs dont les principaux sont liées à des évolutions réglementaires au nombre desquelles figurent :

- l'évolution du GVT (avancements de grade, d'échelon, promotion interne et reclassements),
- les effets du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui, après une année de gel de sa mise en œuvre en 2018 est réactivé en 2019,
- l'augmentation de la cotisation transport à l'initiative de la Région Ile-de-France pour un montant de 0,359 million d'euros,

mais aussi à des mesures propres au Département telles que :

- les crédits destinés à offrir aux agents départementaux la possibilité de souscrire un contrat de mutuelle de santé et/ou de prévoyance pour un montant supplémentaire de 0,405 million d'euros,
- le développement de la politique en faveur de l'apprentissage qui conduira à accroître de 0,400 million d'euros l'enveloppe qui lui est consacrée,
- la mise en place expérimentale de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents utilisant une bicyclette pour leur trajet domicile travail, pour un montant de 0,015 million d'euros en 2019,
- l'expérimentation d'une aide à l'abonnement aux parkings relais pour les agents qui doivent utiliser leur véhicule pour accéder aux transports en commun pour un montant de 0,015 million d'euros en 2019.

ATTÉNUATIONS DES CHARGES**CHAPITRE 013****COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	1,610	1,346	-16,40%

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE
CHAPITRE**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Enfance et famille	0,025	0,016	-36,62%
- Ressources humaines	1,585	1,330	-16,08%

ATTÉNUATIONS DES CHARGES

CHAPITRE 013

Les recettes budgétées au sein de ce chapitre à hauteur de 1,346 million d'euros recouvrent:

- 0,016 million d'euros d'indûs auprès des assistants familiaux dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ;
- 1,330 million d'euros principalement liés aux ordres de reversement sur rémunérations et au remboursement des cotisations vieillesse du personnel détaché.

ATTÉNUATIONS DE PRODUIT

CHAPITRE 014

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	24,742	28,780	16,32%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Finances	24,742	28,780	16,32%

ATTÉNUATIONS DE PRODUIT

CHAPITRE 014

Les dépenses inscrites à ce chapitre pour l'exercice 2019 s'élèvent à 28,780 millions d'euros. Elles recouvrent:

- **le versement du Département au Fonds de solidarité des Départements**

Ce fonds est assis sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements.

Cette dépense s'élève à 12,796 millions d'euros au BP 2019, en reconduction de la notification 2018.

La recette de ce fonds est prévue à hauteur de 43,888 millions d'euros pour 2019, également en reconduction de l'inscription 2018.

Le produit net du fonds de solidarité s'établit ainsi à 31,092 millions d'euros.

Il existe une forte corrélation entre les deux dispositifs nationaux de péréquation auxquels est soumis le Département. Le plafonnement conjoint qui en découle (à hauteur de 12 % du produit des DMTO perçus par chaque Département l'année précédente) limite l'enveloppe globale du fonds de solidarité. Le produit attribué et la contribution des Départements à ce fonds sont donc difficiles à anticiper.

- **le prélèvement du Département au Fonds de péréquation sur les DMTO**

En 2018, le prélèvement du Département s'est élevé à 14,972 millions d'euros, pour un versement de 14,279 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,673 million d'euros.

Ces montants ont été reconduits pour 2019.

- **les restitutions de recettes fiscales** provisionnées à hauteur de 0,100 million d'euros,
- **le versement au CAUE**, à hauteur de 0,912 million d'euros.

ALLOCATION DÉPARTEMENTALE PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	136,383	136,388	
Recettes	52,333	56,595	8,14 %
CHARGE NETTE	84,050	79,793	

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission :			
- Autonomie	136,383	136,388	

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
- Participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA yc loi ASV)	35,893	36,823	2,50%
- Remboursements CESU	16,276	19,444	19,40%

ALLOCATION DÉPARTEMENTALE PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

CHAPITRE 016

Mission : Autonomie

Dépenses

Le budget prévu au titre de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) s'établit à 136,388 millions d'euros.

Le financement prévisionnel de l'allocation ADPA stricto sensu s'élève à 132,041 millions d'euros se répartissant entre :

- **l'ADPA à domicile**, qui représente plus de 74,59 % de l'enveloppe, soit 101,863 millions d'euros,
- **l'ADPA en établissement** à hauteur de 30,178 millions d'euros.

Les autres postes de dépenses inscrits à ce chapitre comprennent essentiellement :

- les évaluations médico-sociales pour lesquelles sont inscrits 0,750 million d'euros;
- les dépenses liées à la convention CNSA, soit 0,357 million d'euros au service d'un renforcement de la structuration et de l'adaptation de l'offre de service ainsi que d'un soutien aux proches aidants et à la formation des accueillants familiaux;
- le financement des actions de prévention prévues dans le cadre de la conférence des financeurs à hauteur de 2,723 millions d'euros au BP 2019. ce montant entièrement couvert par une recette CNSA correspond à la montée en charge du dispositif initié en 2016.

Recettes

Le montant total des recettes prévisionnelles s'élève à 56,595 millions d'euros.

La prévision de recettes liées au remboursement des CESU est estimée à 19,444 millions d'euros.

Par ailleurs, l'inscription des recettes relative à la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établit à un montant de 34,100 millions d'euros.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

**COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	BP 2018	BP 2019	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	493,362	530,506	7,52 %
Recettes	8,100	10,600	30,80 %
CHARGE NETTE	485,262	519,906	7,14%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	BP 2018	BP 2019	<i>Variation BP 2018/2019</i>
- Financement des allocations RSA	470,000	505,000	7,40 %
- Insertion des allocataires	23,112	25,036	8,32 %
- Autres frais (gestion CAF, annulations de titres)	0,250	0,470	

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	BP 2018	BP 2019	<i>Variation BP 2018/2019</i>
- Insertion des allocataires (FSE et FAPI)	6,000	8,500	
- Recouvrement des indûs	2,100	2,100	

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

CHAPITRES 015 et 017

Dépenses

Les crédits affectés aux dépenses de RSA s'élèvent à 530,506 millions d'euros au budget primitif 2019 et recouvrent principalement :

- le financement de l'allocation RSA à hauteur de 505 millions d'euros, enveloppe en stricte reconduction du CA estimé 2018.
Pour mémoire, les inscriptions du budget primitif 2018 s'établissaient à 470 millions d'euros.
- Les actions d'insertion menées en faveur des allocataires du RSA à hauteur de 25,036 millions d'euros.

Le Financement de l'insertion des allocataires du RSA

Les propositions budgétaires s'inscrivent dans le cadre du programme départemental d'insertion pour l'emploi (PDEI).

Elles se ventilent entre les principales actions suivantes :

- l'accompagnement territorialisé sur la base d'un dispositif cofinancé FSE : 10,840 millions d'euros,
- l'entrepreneuriat, nouveaux services : 0,388 million d'euros,
- l'insertion par l'activité économique : 1,807 million d'euros intégrant les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE),
- l'accès à la formation et à l'emploi : 2,407 millions d'euros,
- la préparation et la sensibilisation du public vers l'emploi : 3,254 millions d'euros,
- la veille et l'innovation : 1,388 million d'euros.

Recettes

Les recettes imputées à ce chapitre sont proposées à hauteur de 10,600 millions d'euros. Elles se décomposent de la façon suivante :

Financement de l'insertion :

- 6,000 millions d'euros au titre du Fonds social européen (FSE). Le recouvrement de ces recettes dépend en grande partie du calendrier des appels de fonds de la DIRECTE Ile de France, autorité de gestion déléguée du FSE,

- 2,500 millions d'euros au titre du FAPI.

Financement de l'allocation RSA :

- 2,100 millions d'euros de recouvrements d'indûs RSA socle et majoré, en reconduction par rapport au BP 2018.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

CHAPITRE 023

**COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	64,707	18,156	-71,94%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission : Finances			
- Virement à la Section d'investissement	64,707	18,156	-71,94%

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses)

CHAPITRE 023

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement est prévu à hauteur de 18,156 millions d'euros.

OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

**COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	56,334	64,803	15,03%
Recettes	12,503	15,229	21,81%
CHARGE NETTE	43,831	49,574	13,10%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission : Finances			
- Dotations aux amortissements des subventions d'équipement	31,703	32,652	2,99%
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2,212	2,958	33,73%
- Dotations aux amortissements des matériels et mobiliers	8,093	8,684	7,30%
- Dotations aux amortissements des bâtiments	11,654	17,835	53,04%
- Dotations aux amortissements des frais d'études			
- Dotations aux amortissements des IRA	2,673	2,673	

PRINCIPALES RECETTES EN ATTENUATION PREVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions : Finances et patrimoine culturel			
- Quote-part des subventions	8,824	9,542	8,10%
- Neutralisation des amortissements	3,458	5,526	53,83%
- Fouilles archéologiques	0,220	0,160	-27,27%

OPÉRATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

CHAPITRE 042

DÉPENSES

Les dotations aux amortissements sont prévues à hauteur de 62,130 millions d'euros au budget primitif 2019. Ces dotations permettent de constater l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant soit de l'usage, du temps, du changement des techniques.

Une dépense d'ordre pour un montant de 2,673 millions d'euros est portée à ce chapitre représentant:

- la part annuelle de l'indemnité de remboursement anticipé des emprunts structurés réaménagés soit 2,593 millions d'euros;
- 0,080 million d'euros d'étalement annuel de l'indemnité de remboursement anticipé d'un contrat de prêt refinancé.

RECETTES

Ce chapitre enregistre les mouvements d'ordre pour un montant de 15,069 millions en dépenses au titre des opérations de neutralisation des subventions d'équipement (9,543 millions d'euros) et des amortissements (5,526 millions d'euros).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	610,221	624,750	2,38%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Action sociale, prévention, santé	12,819	12,591	-1,24%
- Autonomie	216,487	217,572	0,50%
- Citoyenneté active et sports	11,922	11,527	-3,32%
- Conduite de l'action départementale	39,302	39,159	-0,48%
- Culture, patrimoine, archives	18,399	17,856	-2,95%
- Développement urbain	48,987	49,536	1,12%
- Écologie urbaine	2,925	2,749	-6,02%
- Éducation et jeunesse	32,306	29,121	-9,86%
- Emploi, insertion et attractivité économique	4,475	4,399	-1,72%
- Enfance et famille	217,499	235,226	8,15%
- Europe et solidarité internationale	0,198	0,193	-2,53%
- Modernisation de l'administration et Ressources humaines	2,046	1,965	-3,95%
- Réseau routier et mobilité durable	0,105	0,100	-4,76%
- Supports internes	0,152	0,150	-1,45%

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

CHAPITRE 65

Ce chapitre regroupe les aides à la personne (hors APA et RSA), les frais d'hébergement, les contributions obligatoires, les participations et les subventions versées.

Mission : Action sociale, prévention, santé

Programme : Accompagnement social

Les crédits proposés au présent chapitre s'élèvent à 11,461 millions d'euros recouvrant:

- 9,899 millions d'euros relatifs aux fonds sociaux, le Fonds de solidarité logement FSL (7,888 millions d'euros auxquels s'ajoutent 0,455 million d'euros inscrits au chapitre 011) et le Fonds de solidarité Energie (2,010 million d'euros);
Une recette issue de la contribution des bailleurs sociaux au dispositif FSL, est inscrite au chapitre 75, sur la base d'une reconduction de 0,903 million d'euros. La contribution des fournisseurs d'énergie est également reconduite à hauteur de 1,761 million d'euros. Enfin, est inscrite une recette de 0,215 million d'euros de la part de l'État, au titre du projet « Logement d'abord »;
- 1,062 million d'euros au titre des secours exceptionnels, intégrant les crédits relatifs au fonds d'aides aux jeunes;
- 0,500 million d'euros de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la prévention et de l'action sociale.

Programme : Prévention et promotion de la santé

Les crédits de subventions et de participations affectés à la santé publique s'établissent à 0,934 million d'euros.

Les inscriptions comprennent principalement:

- 0,233 million d'euros, en reconduction, au titre de la santé bucco-dentaire,
- 0,641 million d'euros au titre de la lutte contre les maladies infectieuses,
- 0,040 million d'euros au titre de la promotion de la santé, de la veille et de l'analyse en matière de santé publique.

Programme : Prévention des conduites à risques

Il est proposé une enveloppe budgétaire reconduite à hauteur de 0,102 million d'euros. Ces crédits ont pour objet d'apporter le soutien du Département à quatre associations implantées en Seine-Saint-Denis qui interviennent dans le domaine de la prévention des conduites addictives (0,080 million d'euros). A ce soutien, s'ajoute la participation du Département à l'organisation avec l'Université Paris VIII du diplôme d'études supérieures d'université (DESU) destinés aux futurs professionnels de santé jeunesse sur la gestion des conduites à risques (0,022 million d'euros).

Programme : Promotion des droits fondamentaux

Les subventions aux associations intervenant dans le domaine des droits fondamentaux sont portées à 0,094 million d'euros.

Mission : Autonomie

Les crédits prévus au titre de la mission Autonomie s'établissent à 217,572 millions d'euros.

Programme: Personnes âgées

L'ensemble des dépenses inscrites à ce chapitre en faveur des personnes âgées s'établit à 39,186 millions d'euros.

L'accueil des personnes âgées en établissement représente la plus large part des inscriptions, soit 38,712 millions d'euros.

Au titre de l'accompagnement à domicile, les différentes prestations sur la base d'un budget global de 0,085 million d'euros recouvrent principalement:

- le financement de l'allocation chèque taxi: 0,036 million d'euros,
- des subventions de fonctionnement au titre de l'aide à la vie associative: 0,049 million d'euros.

Enfin, le financement de la coordination gérontologique s'établit à hauteur de 0,389 million d'euros.

Programme: Personnes handicapées

Les inscriptions relatives aux actions menées en faveur des personnes handicapées sont proposées à hauteur de 178,386 millions d'euros, en progression de 2,78 % par rapport à l'exercice précédent, corrélative à la montée en charge constante de la prestation de compensation du handicap.

L'enveloppe consacrée à l'accueil des personnes handicapées en établissement est proposée à 102,619 millions d'euros, en quasi stabilité. Elle intègre:

- pour le financement de l'hébergement en établissement: un montant de 99,813 millions d'euros,
- au titre de l'accueil familial: un montant de 0,690 million d'euros,
- les frais de scolarité et d'internat: 2,115 millions d'euros.

L'enveloppe proposée pour l'accompagnement des personnes handicapées à domicile s'établit à 75,768 millions d'euros.

La principale dépense consiste en la prestation de compensation du handicap (PCH), soit 60,415 millions d'euros, en progression de 17 % de BP à BP en raison d'un rattrapage sur l'instruction des dossiers.

En recettes, la participation de la CNSA au titre de la PCH s'élève à 13,490 millions d'euros.

Outre la PCH, les autres principales dépenses dans le champ de l'accompagnement des personnes handicapées à domicile sont les suivantes :

- 10,895 millions d'euros au titre de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP),
- 4,143 millions d'euros pour le financement des services d'accompagnement,
- 0,037 million d'euros pour l'aide ménagère,
- 0,113 million d'euros pour le soutien à la vie associative (soutien aux projets permettant de favoriser l'accès au sport, à la culture ainsi qu'à la vie quotidienne),
- 0,039 million d'euros concernant l'aide complémentaire au titre du fonds de compensation du handicap géré par la MDPH,
- 0,011 million d'euros pour l'allocation cécité.

Mission: Citoyenneté active et Sports

Programme: Sport et loisirs

Les crédits prévus en 2017 s'établissent à 11,527 millions d'euros, ils ont pour vocation de soutenir le développement des pratiques sportives et des activités de loisirs selon diverses modalités d'intervention:

- la participation départementale aux organismes de gestion d'équipements sportifs structurants principalement le Syndicat interdépartemental du parc des sports (SIGPS) pour la gestion des parcs des sports implantés à Bobigny et de Saint-Denis (site de Marville) (1,853 million d'euros), ainsi que l'ASPTT pour la gestion du stade Raoul Montbrant à Pantin (0,020 million d'euros),
- le subventionnement d'actions éducatives de sport et de loisirs auxquelles il est prévu de consacrer 1,430 millions d'euros, qu'il s'agisse d'actions produites par les grands

partenaires sportifs et éducatifs du Département (1,190 million d'euros), notamment dans le cadre des interventions lors des congés scolaires, ou encore du financement des BAFA au bénéfice des jeunes de Seine-Saint-Denis (0,240 million d'euros),

- le subventionnement en faveur du développement des disciplines sportives à hauteur de 7,868 millions d'euros,
- l'aide à l'organisation de manifestations sportives irriguant le territoire départemental (0,355 million d'euros), notamment en accompagnement de la participation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur le territoire départemental.

Mission : Conduite de l'action départementale

Programme : Stratégie budgétaire et financières

Il est proposé d'inscrire un montant de 38,475 millions d'euros destinés à :

- la participation du Département aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs pompiers de Paris (34,868 millions d'euros),
- la participation aux frais de la Préfecture de police de Paris (2,707 millions d'euros),
- ainsi qu'au financement de créances éteintes à hauteur de 0,900 million d'euros.

Programme : Mission Jeux Olympiques

les crédits proposés à ce chapitre s'élèvent à 0,628 million d'euros et sont destinés à permettre de mettre en œuvre concrètement les mesures d'accompagnement de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en coopérations avec les divers partenaires du territoire départemental en vue d'en maximiser les impacts positifs pour ses habitants.

Mission: Culture, Patrimoine, Archives

Programme: Archives

Les crédits proposés à ce titre s'élèvent à 0,050 million d'euros et sont destinés au soutien départemental aux associations mémorielles.

Programme: Culture

Les crédits destinés à ce programme atteignent en 2018 un montant total de 117,634 millions d'euros et ont pour objet de promouvoir le déploiement et l'enracinement sur tout le territoire départemental des pratiques artistiques dans toutes leurs composantes.

L'intervention départementale en ces domaines revêt plusieurs dimensions:

- le soutien aux acteurs culturels pour leur permettre de développer une offre culturelle diversifiée et du meilleur niveau artistique : 11,629 millions d'euros.

C'est à ce titre que le Département participe au financement de grands partenaires du spectacle vivant tels que la MC93, les Centres dramatiques nationaux (théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis, théâtre de la Commune à Aubervilliers et le Nouveau Théâtre de Montreuil), le Centre National des Arts de la Rue et la scène de musique actuelle Le Triton aux Lilas.

C'est également dans ce cadre que le Département soutient l'organisation de festivals dont notamment le festival Banlieue Bleue dans le domaine du Jazz, le festival de Saint Denis pour la musique classique, le festival Africolor dans le domaine des musiques actuelles ou le festival de danse contemporaine de Bagnolet.

Cela se traduit aussi par le soutien à un nombre important de lieux d'envergure départementale (lieux dit intermédiaires et théâtres de ville).

C'est encore par un soutien direct aux artistes pour leur permettre de réaliser en Seine-Saint-Denis leurs projets que ce soit sous forme de résidence artistique, avec une commune d'accueil, ou sous forme d'aide à la production d'œuvres :

- le soutien envers des partenaires porteurs de projets fédérateurs dans leur domaine artistique à hauteur de 3,288 millions d'euros, permettant le développement des publics par des actions principalement orientées vers les jeunes ;
- le financement d'actions visant au développement des pratiques en amateurs, comme c'est particulièrement le cas avec le développement du dispositif Culture et Art au Collège, mais aussi le soutien aux établissements d'enseignement artistiques implantés en Seine-Saint-Denis, ou encore l'aide apportée à des associations d'artistes amateurs, soit au total 2,307 millions d'euros;
- l'aide à la structuration d'une offre territorialisée en coopération avec les Communes qui en expriment le souhait par des Conventions de coopération sur la base d'un budget reconduit à hauteur de 0,410 million d'euros.

Programme: Patrimoine Culturel

Les crédits proposés à ce titre s'élèvent au total à 0,171 million d'euros essentiellement destiné au soutien aux associations historiques et aux musées.

Mission : Développement urbain

Les inscriptions budgétaires proposées pour 2018 s'élèvent à 48,987 millions d'euros. Elles se déclinent entre les programmes suivants:

Programme : Aménagement et mobilités métropolitaines

Les crédits prévus pour ce programme s'établissent à 49,535 millions d'euros et recouvrent principalement :

- la contribution à IDF Mobilités à hauteur de 48,426 millions d'euros, sur la base d'une augmentation de 1,2 %,

- la subvention sociale complémentaire versée aux collégiens boursiers, aux élèves de 3ème non boursiers et aux demi-pensionnaires des collèges publics (0,713 million d'euros).

Tous chapitres confondus, la charge liée à la carte Imagin'R s'établit à 1,122 million d'euros.

Programme : Habitat et politique de la ville

Les subventions et participations allouées au titre de ce programme sont proposées à hauteur de 0,397 million d'euros et intègrent:

- un montant de 0,133 million d'euros au titre de l'Habitat, sous forme de subventions versées aux associations,
- un montant de 0,264 million d'euros au titre de la Politique de la Ville, comprenant les contrats de ville finançant des projets entrant dans le cadre des 64 quartiers prioritaires du Département, ainsi que le soutien à l'association «Profession Banlieue».

Mission : Écologie urbaine

Les crédits proposés s'établissent à 2,749 millions d'euros se déclinant entre les programmes suivants:

Programme: Biodiversité et nature en ville

Les crédits proposés à hauteur de 0,246 million d'euros concernent principalement le soutien aux partenaires associatifs (0,176 million d'euros) mettant en place des projets sur les parcs départementaux en couplant à la fois l'animation d'un réseau de bénévoles et l'organisation d'activités pour le public. L'objectif est de sensibiliser la découverte de la biodiversité et de la nature en Seine-Saint-Denis.

Programme: Qualité de l'environnement urbain

Une inscription budgétaire de 2,675 millions d'euros doit permettre de financer:

- la contribution du budget principal au budget annexe d'eau et d'assainissement pour un montant de 0,950 million d'euros, en reconduction par rapport à l'exercice précédent,
- la participation du Département aux «Grands Lacs de Seine», institution interdépartementale des barrages-réservoirs, à hauteur de 1,552 million d'euros.

Mission : Éducation et jeunesse

Les crédits proposés s'élèvent à 29,120 millions d'euros et se répartissent entre les programmes suivants:

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Une enveloppe de 22,173 millions d'euros est proposée en progression de 2,3 % par rapport au BP 2018, principalement destinée à l'attribution de moyens sous forme de dotations aux établissements et s'inscrivant dans la priorité donnée à la réussite pour tous.

Elle recouvre :

- la dotation de fonctionnement des collèges publics pour un montant de 14,868 millions d'euros,
- la dotation de fonctionnement des collèges privés pour un montant de 6,975 millions d'euros.

Par ailleurs, 0,330 million d'euros seront versés à la Région pour le paiement des fluides des cités mixtes pour la partie collège.

Programme: Actions pour la jeunesse

Une enveloppe financière de 0,073 million d'euros est inscrite à ce chapitre:

- 0,020 million d'euros affecté à l'action «Mobilité européenne des jeunes» notamment dans le cadre du Dispositif Plus Citoyen,
- 0,053 million d'euros affecté à l'action «Engagement citoyen des jeunes» dans le cadre de la continuité des projets d'expérimentation à l'international des parcours d'insertion.

Programme: Projet éducatif départemental

Un budget de 6,874 millions d'euros est par ailleurs consacré au projet éducatif départemental, se décomposant entre les actions suivantes :

- les crédits destinés à la restauration des collégiens, qui constitue le poste le plus important de ce programme à hauteur de 5,311 millions d'euros;
- la poursuite des projets relatifs à la citoyenneté et l'autonomie des collégiens pour un montant de 0,463 million d'euros;
- les subventions aux associations, aux Communes et aux structures intercommunales pour la prévention du décrochage scolaire, l'orientation à hauteur de 0,641 million d'euros ;
- les projets au titre de la prévention de la violence et du bien être des collégiens d'un montant de 0,460 million d'euros.

Mission : Emploi, insertion et attractivité territoriale

Le budget imputé à ce chapitre s'établit à 4,399 millions d'euros. Il se ventile entre les programmes suivants:

Programme: Attractivité territoriale

Un budget de 1,328 million d'euros est proposé dans le cadre du développement territorial intégrant 1,198 million d'euros de subvention au CDT 93, 0,085 million d'euros pour l'animation des filières ainsi que 0,045 million d'euros destiné aux organismes consulaires.

A cela s'ajoute 0,100 million d'euros pour les actions menées en faveur de l'entrepreneuriat et des nouveaux services.

Programme: Economie sociale et solidaire

L'enveloppe financière de 0,752 million d'euros, en progression de plus de 15 %, recouvre :

- 0,417 million d'euros pour le développement des clauses sociales,
- 0,335 million d'euros destinés à soutenir les projets des structures ESS.

Programme: Insertion par l'emploi

Au titre de ce programme, les crédits s'élèvent à 2,219 millions d'euros affectés aux actions suivantes:

- l'accès à la formation et à l'emploi pour 1,093 million d'euros intégrant notamment la poursuite du soutien aux organisations syndicales (0,342 million d'euros), du soutien à l'école de la deuxième chance E2C (0,350 million d'euros), les primes aux stagiaires (0,015 million d'euros) ainsi que les dispositifs d'actions pour l'emploi (0,305 million d'euros) et pour la formation (0,080 million d'euros),
- la préparation et la mobilisation des publics vers l'emploi pour 0,974 million d'euros dont 0,832 million d'euros au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et 0,142 million d'euros dans le cadre du soutien au financement du permis de conduire,
- la veille et l'innovation à hauteur de 0,153 million d'euros.

Mission : Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les crédits inscrits au présent chapitre, au titre de l'accueil de la petite enfance, s'établissent à 6,949 millions d'euros. Ils intègrent:

- 2,090 millions d'euros destinés aux subventions en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),
- 4,497 millions d'euros au titre de l'allocation départementale accueil jeune enfant Seine-Saint-Denis (ADAJE),
- 0,300 million d'euros dans le cadre du transfert à la Commune de Bondy de l'ancienne crèche «La Régale»,
- 0,043 million d'euros pour le subventionnement d'actions d'éveil auprès des enfants des crèches départementales.

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 1,023 million d'euros est budgétée afin de contribuer aux principales actions suivantes:

- le financement des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour un montant de 0,860 million d'euros,
- le financement du Centre DELTHIL pour le dépistage des handicaps visuels et auditifs à hauteur de 0,150 million d'euros.

Programme : Aide sociale à l'enfance

Le budget primitif 2019 relevant du chapitre 65 pour les actions de l'Aide sociale à l'Enfance s'établit à 235,226 millions d'euros, en progression de 8,15 % par rapport au BP 2018.

Les inscriptions proposées s'établissent sur la volonté d'étendre les dispositifs alternatifs au placement en favorisant des réponses innovantes d'intervention à domicile renforcée et/ou modulée (ADOPHE, AEMO intensives, accueils de jour). Elles s'appuient également sur une inflexion du dispositif concernant les jeunes majeurs avec un accompagnement vers l'autonomie de ces publics.

L'accompagnement et le soutien à la parentalité, soit 48,522 millions d'euros:

Ce budget se répartit principalement entre les dispositifs suivants:

- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO, qui sont des mesures judiciaires) et les aides éducatives à domicile (AED, qui constituent des mesures administratives): 12,008 millions d'euros,
- l'accueil en maisons et centres maternels: 14,219 millions d'euros,

- le financement des interventions des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF): 3,055 millions d'euros,
- les aides financières ; 4,579 millions d'euros recouvrant les secours d'urgence et les allocations principales,
- le dispositif d'hébergement d'urgence ; 8,650 millions d'euros,
- les dispositifs d'accompagnement des jeunes et des familles: 5,494 millions d'euros,
- l'allocation d'autonomie jeunes majeurs: 0,546 million d'euros.

La prévention spécialisée, pour laquelle les crédits s'élèvent à 12,720 millions d'euros.

L'Accueil en structures collectives:

Les frais d'hébergement en structures collectives constituent le principal poste de dépenses, avec une inscription de 143,971 millions d'euros, en progression de 12,51 % par rapport au budget précédent.

L'Accueil familial avec une enveloppe de 21,987 millions d'euros intégrant.

- le remboursement de frais engagés par d'autres Départements proposé en reconduction à hauteur de 1,600 million d'euros,
- les frais de placement: 18,098 millions d'euros,
- les indemnités versées aux Tiers dignes de confiance (TDC), soit 1,217 million d'euros,
- l'allocation d'habillement à hauteur de 1,064 million d'euros.

Mission : Europe et international

Programme: coopérations, relations internationales et européennes

Les dépenses à hauteur de 0,173 million d'euros sont essentiellement constituées de subventions versées à des associations avec lesquelles le Département noue des partenariats à l'occasion d'actions de coopérations décentralisées dans le cadre notamment de chantiers de jeunes ou chantiers d'insertion (0,037 million d'euros), ainsi que des associations intervenant au titre du soutien au développement durable, au commerce équitable au niveau international en coopération avec Via le Monde (0,136 million d'euros).

Mission : Orientation des politiques départementales

Programme: Assemblée départementale

Les crédits proposés s'élèvent à 2,520 millions d'euros et correspondent aux indemnités versées aux élus départementaux au titre de l'exercice de leur mandat électif et des cotisations sociales qui y sont associées

Mission : Modernisation de l'administration et ressources humaines

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre une enveloppe budgétaire de 1,965 millions d'euros. Ces crédits sont notamment destinés:

- au financement des subventions versées aux associations du personnel que sont le Comité départemental des œuvres sociales dans le cadre de la négociation actuelle de la convention 2018-2020 (1,325 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,290 million d'euros liés à la convention de mise à disposition du personnel) et l'Association sportive des personnels départementaux (0,079 million d'euros) ;
- à la contribution départementale au Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (0,235 million d'euros).

Mission : Supports internes

Programme : Bâtiments départementaux

Les crédits prévus à hauteur de 0,150 million d'euros sont affectés à la Bourse du travail sous forme de subvention annuelle de fonctionnement.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS**CHAPITRE 6586****COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2018</i>
Dépenses	0,536	0,550	2,59%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission :			
- Conduite des politiques départementales	0,536	0,550	2,59%

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS

CHAPITRE 6586

Les crédits proposés au BP 2019 au titre des frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,550 million d'euros. Ils se composent principalement des rémunérations et charges des personnels affectés aux groupes d'élus.

CHARGES FINANCIÈRES**CHAPITRE 66****COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	53,769	52,486	-2,39%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Finances	44,769	44,031	-1,65%
- Education et jeunesse	9,000	8,455	-6,06%

CHARGES FINANCIÈRES

CHAPITRE 66

Mission : Éducation et jeunesse

Les charges financières s'établissent à 8,455 millions d'euros pour l'exercice 2019, elles correspondent au versement des frais financiers des loyers dans le cadre des contrats de partenariat.

Mission : Finances

Les charges financières inscrites au budget 2019 s'élèvent à 44,031 millions d'euros. Elles se décomposent comme suit:

- 37,919 millions d'euros d'intérêts des emprunts, en réduction de 1,8 % par rapport au budget précédent qui anticipait une remontée des taux non avérée,
- 6,089 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé,
- 0,020 million d'euros pour la gestion de la trésorerie.

CHARGES EXCEPTIONNELLES**CHAPITRE 67****COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	1,425	0,991	-30,48%

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Autonomie	1,143	0,719	-37,09%
- Enfance et famille	0,050	0,039	-21,21%
- Finances	0,225	0,225	0,00%

CHARGES EXCEPTIONNELLES

CHAPITRE 67

L'inscription budgétaire à ce chapitre pour un montant de 0,991 million d'euros est principalement destinée aux annulations de titres émis les années précédentes.

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

**COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	12,254	9,468	-22,73%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Éducation et jeunesse	10,239	7,015	-31,49%
- Réseau routier et mobilité durable	1,527	1,986	30,10%
- Supports internes	0,297	0,410	37,83%

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 70

Mission : Education et jeunesse

Les recettes prévues à hauteur de 10,239 millions d'euros sont liées à la restauration scolaire.

Mission : Réseau Routier et mobilité durable

Dans le domaine du réseau routier, les inscriptions budgétaires imputées à ce chapitre s'élèvent à 1,527 million d'euros découlant d'une part, de l'occupation du domaine public et d'autre part, de remboursements de frais relatifs aux opérations de tramways (TZEN3 et T1 Val de Fontenay).

Mission : Supports internes

Le montant des recettes attendues, soit 0,297 million d'euros correspondent au produit de la location de terrains départementaux ainsi qu'à la perception de droits de voirie et de place.

IMPÔTS ET TAXES

CHAPITRE 73

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/ 2019</i>
Recettes	724,642	729,424	0,66%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/ 2019</i>
Mission :			
- Finances	724,642	729,424	0,66 %

IMPÔTS ET TAXES

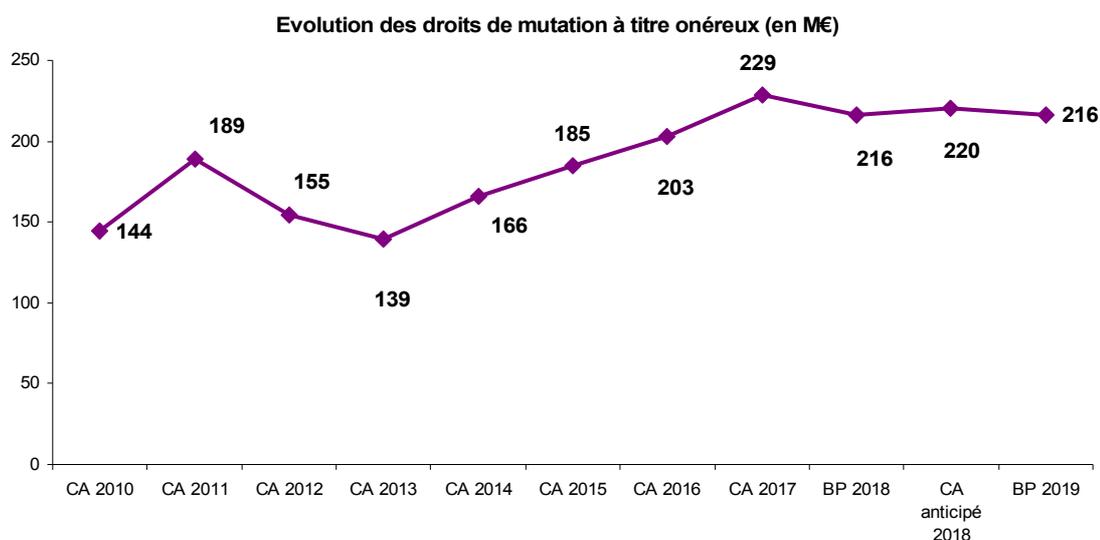
CHAPITRE 73 (hors 731)

Mission : Finances

Ce chapitre regroupe les différents impôts indirects.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Le scénario budgétaire pour 2019 prévoit une stabilisation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), car il semble que la tendance à la hausse constatée au cours des dernières années soit arrêtée. Il est donc proposé une inscription budgétaire à 216 millions d'euros au BP 2019, équivalente à la prévision du BP 2018 .



- Le Fonds de solidarité des Départements

Ce fonds repose sur un prélèvement de 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Départements. Les ressources ainsi obtenues sont ensuite reversées aux Départements en fonction du reste à charge de chacun au titre des 3 allocations de solidarité, corrigé des nouvelles recettes obtenues dans le cadre de la loi de finances pour 2014.

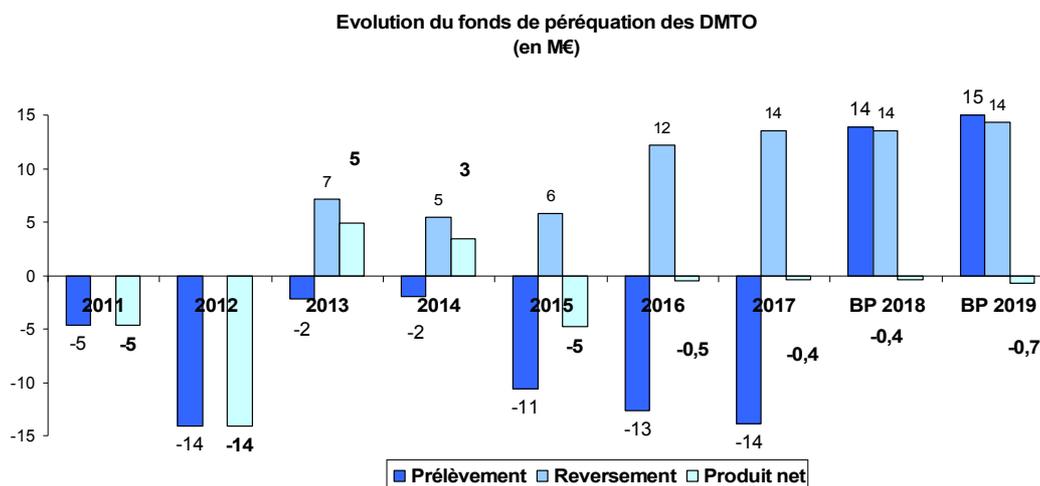
Le prélèvement du fonds de solidarité des Départements, comptabilisé en dépense, s'est élevé en 2018 à 9,8 millions d'euros, soit une ressource nette de 24 millions d'euros

pour la Seine-Saint-Denis. En 2019, le prélèvement s'appuie sur une reconduction de la notification 2018, soit un prélèvement de 12,8 millions d'euros et un reversement de 43,9 millions d'euros.

La recette nette s'établira donc à 31,1 millions d'euros.

- Le versement au titre du fonds de péréquation sur les DMTO

Depuis 2015, la Seine-Saint-Denis est redevenue contributrice nette au fonds de péréquation des DMTO. En 2019, le prélèvement du Département est prévu à hauteur de 15,0 millions d'euros, pour un versement de 14,3 millions d'euros, soit une contribution nette de 0,7 million d'euros.



Un amendement en Loi de Finances pour 2019 prévoit un renforcement de la solidarité financière entre les départements, comme annoncé par le gouvernement. Ce dernier envisage de relever le plafonnement cumulé du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et du fonds de solidarité des départements (FSD), en le portant à 15,30%, au lieu de 12%. Les discussions n'étant pas arrêtées, cette recette supplémentaire éventuelle n'est pas prévue au BP 2019.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

Le versement d'une part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est la ressource principale relative à la compensation de l'État en matière de transfert de compétences et dans le cadre de la compensation des pertes entraînées par la réforme de la fiscalité.

Le BP 2019 prévoit une recette de 179,7 millions d'euros, en diminution de 6,2 millions d'euros par rapport au BP 2018 (185,9 millions d'euros).

La dotation de transfert de compensation de la fiscalité locale

La dotation diminue de 0,6 million d'euros pour une inscription de 6,9 millions d'euros au BP 2019.

La taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)

Le produit de cette taxe, prévu en 2019 à hauteur de 246,5 millions d'euros, est destiné à la compensation de différents transferts de dépenses mises à la charge du Département :

- au titre de la compensation du RSA, il est attribué au Département de la Seine-Saint-Denis un montant de 198,6 millions d'euros. Il s'agit de la stricte reconduction de notre «droit à compensation», qui résulte du transfert du RMI en 2004 ;
- l'ex-API (allocation de parents isolés). A ce titre, une compensation est versée au Département. Celle-ci est définitivement figée pour un montant annuel de 35,0 millions d'euros ;
- enfin, une part de TICPE est destinée à compenser le coût des autres transferts de charges, le produit de TSCA transféré étant insuffisant. Le montant prévu à ce titre en 2018, s'élève à 12,8 millions d'euros, en reconduction du produit perçu en 2017.

La taxe d'aménagement est prévue au BP 2019 à hauteur de 15,4 millions d'euros, en reconduction par rapport au BP 2018.

La taxe sur l'électricité est prévu au BP 2019 à 11,3 millions d'euros, en reconduction par rapport au BP 2018.

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	733,771	751,964	2,48 %

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

<i>Libellés</i>	<i>BP2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/ 2019</i>
Mission : Finances			
- Ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux	733,771	751,964	2,48 %
Dont :			
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	406,000	416,800	2,66%
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	110,603	117,147	5,92%
- Attribution de compensation de CVAE	115,696	115,596	
- Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France	27,864	28,792	3,33%
- Frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti	29,300	30,892	5,43%
- Reversement du Fonds de péréquation CVAE	5,543	3,684	-33,54%
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1,297	1,486	14,5%
- Fonds national de garantie	37,267	37,267	

IMPOSITIONS DIRECTES

CHAPITRE 731

Ce chapitre présente le produit de ressources fiscales avec et sans pouvoir de taux. Les principales caractéristiques des recettes de ce chapitre sont les suivantes:

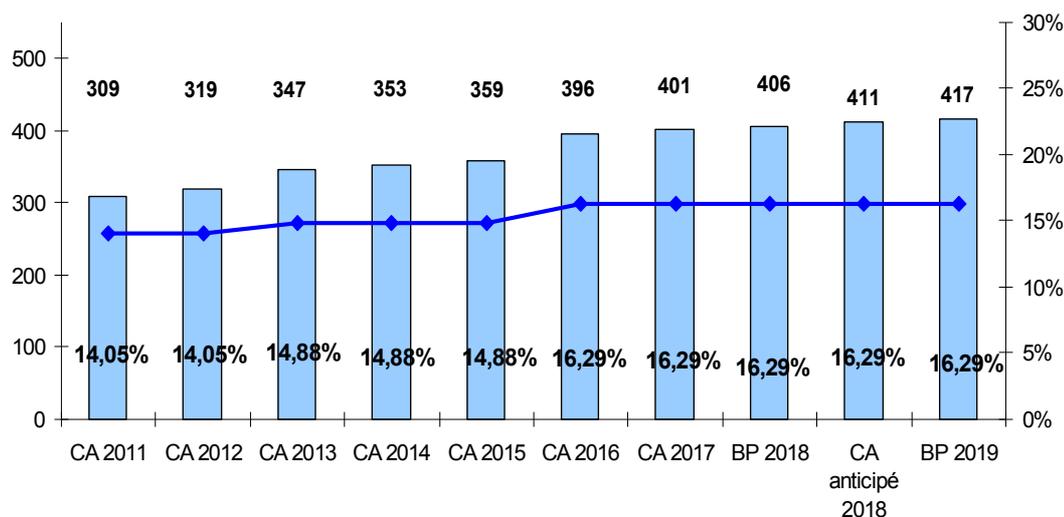
Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Depuis la réforme de la fiscalité locale, la taxe foncière sur le foncier bâti constitue le seul levier fiscal dont disposent les Départements.

Dans l'attente de la notification par les services fiscaux des bases prévisionnelles pour 2019, cette recette est estimée à 416,8 millions d'euros. La prévision s'appuie sur une revalorisation des bases au niveau de l'inflation prévue pour 2019 (1,4 %).

En 2019, il est proposé que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste inchangé (16,29 %).

Evolution du produit du foncier bâti (en M€) et de son taux



La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises: Il est proposé de faire progresser de près de 7 millions d'euros cette ressource (BP 2019: 117,1 millions

d'euros) conformément à une information prévisionnelle fournie par les services fiscaux.

Le Fonds de solidarité des Départements d'Île-de-France

La répartition de ce fonds de solidarité francilien doté de 60 millions d'euros repose pour moitié sur le revenu moyen par habitant, la proportion d'allocataires du RSA et la proportion de bénéficiaires d'aides au logement.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu 28,8 millions d'euros en 2018 au titre de ce fonds. Il est proposé de reconduire cette recette en 2019.

La volonté de doubler le montant du Fonds de Solidarité des Départements de la Région Ile-de-France (FSDRIF) par une participation supplémentaire des Hauts-de-Seine et des Yvelines a été affirmée par ces Départements et son inscription prônée dans la future loi de finances.

Le fonds de péréquation de la CVAE

En 2019, le montant prévu s'élève à 3,7 millions d'euros, en diminution de 33 % par rapport au BP 2018 (5,5 millions d'euros).

La dotation de compensation péréquée

Cette dotation, alimentée par la ressource fiscale que l'État perçoit au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est répartie entre les Départements en fonction du reste à charge global au titre des trois allocations de solidarité, du nombre de bénéficiaires de chacune de ces allocations et du revenu par habitant.

Pour 2018, la Seine-Saint-Denis a perçu 29,9 millions d'euros à ce titre, montant reconduit au BP 2019.

Le produit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est situé dans le chapitre des ressources fiscales par les règles de la comptabilité publique, alors que cette recette s'apparente à une dotation versée par l'État. Il est figé depuis plusieurs années à 37,268 millions d'euros.

Le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), le montant proposé au BP 2019 est une reconduction du montant du BP 2018 soit 1,486 million d'euros.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	339,57	344,062	1,32%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Action sociale, prévention, santé	5,484	6,010	
- Autonomie	15,907	16,181	
- Ecologie urbaine	0,450	0,456	1,28%
- Enfance et famille	25,491	25,935	1,74%
- Finances	288,600	292,321	1,29%
- Modernisation de l'administration et Ressources humaines	1,981	1,750	-11,68%
- Supports internes	1,350	1,200	-11,11%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

CHAPITRE 74

Mission : Finances

En 2018, les principales recettes de ce chapitre sont les suivantes :

Les fonds de soutien exceptionnels

Le Département de la Seine-Saint-Denis a perçu 9,1 millions d'euros en 2018 (contre 24,7 millions d'euros en 2017) au titre du fonds d'aide aux Départements en difficultés et 2,4 millions d'euros au titre des Mineurs Non Accompagnés.

Un dispositif exceptionnel vient d'être intégré par amendement au projet de loi de finances pour 2019 pour un montant de 115 millions d'euros.

La part qui reviendrait au Département de la Seine-Saint-Denis n'est pas encore communiquée.

Aucune inscription n'est à ce stade budgétée en la matière.

La dotation globale de fonctionnement

Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une quasi stabilisation de cette dotation (+0,3 %) à 212 millions d'euros. L'inscription proposée au BP 2019 s'appuie sur une reconduction du montant notifié 2018.

Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

La prévision de 2019 s'appuie sur la reconduction de la prévision de 2018, soit 23 millions d'euros.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle issue de la réforme de la fiscalité locale en 2010, a été intégrée en 2017 dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations versées par l'État aux collectivités locales.

Au BP 2019, le montant inscrit s'établit à 42 millions d'euros, soit une progression de 10 % par rapport au BP 2018 (38,4 millions d'euros) et la stricte reconduction de la notification 2018 .

La DGD (dotation de décentralisation) est proposée au BP 2019 à hauteur de 6,78 millions d'euros, en reconduction du BP 2018.

Le FCTVA

Depuis 2017, le périmètre du FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments publics, inscrites en section de fonctionnement. Pour 2019, il est prévu un produit de 1,6 million d'euros .

Mission: Action sociale, prévention, santé

Programme: Accompagnement social

Au titre de l'accompagnement social, la contribution des fournisseurs d'énergie s'établit à 1,761 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,215 million d'euros de l'État au titre du projet « Logement d'abord ».

Programme : Prévention des conduites à risques

La prévision de recettes pour 2019 s'établit à 0,305 million d'euros regroupant :

- la participation de la Région Ile-de-France au titre de la prévention des risques (0,100 million d'euros) pour le fonctionnement de la structure « Tête à Tête »,
- la participation de la CPAM (0,060 million d'euros),
- la participation du Département de Paris au fonctionnement de la Mission Métropolitaine (0,095 million d'euros),
- ainsi que des subventions de l'Etat pour les activités de centre de ressources et de formation des professionnels déployées par la Mission (0,030 million d'euros).

Programme: Prévention et promotion de la santé

La prévision de recettes s'établit à 3,729 millions d'euros. Elle est directement reliée au niveau de dépense et donc des stratégies de mise à disposition des vaccins.

- *dans le cadre de la lutte contre les maladies infectieuses :*
 - 1,465 million d'euros de l'ARS pour le CeGIDD (Centre gratuit d'informations de dépistage et de diagnostic) ;
 - 0,600 million d'euros de l'ARS pour le dépistage ciblé de la tuberculose;
 - 1,463 million d'euros de la CPAM;
 - 0,100 million d'euros en lien à l'accréditation du laboratoire départemental. Les évolutions de la loi et le cadre conventionnel permettent d'obtenir, via la CPAM, le remboursement des examens de laboratoire effectués par les centres de planification de la PMI.
- *dans le cadre de la santé bucco-dentaire :*
 - 0,100 million d'euros de l'ARS.

Mission: Autonomie

Programme: Personnes âgées

Les recettes d'un montant de 0,563 million d'euros correspondent à la participation du STIF au forfait améthyste.

Programme: Personnes handicapées

Les recettes inscrites à hauteur de 15,619 millions d'euros recouvrent :

- 13,490 millions d'euros de la CNSA au titre de la prestation du handicap (PCH);
- 2,129 millions d'euros attendus de la Région et du STIF dans le cadre du dispositif de transports spécialisés PAM93. Le niveau de recette reste stabilisé à 2/3 de la dépense (marché d'exploitation et marché de contrôle).

Mission: Ecologie Urbaine

Une enveloppe de 0,450 million d'euros est reconduite au titre du recouvrement auprès de la Région de 50 % du coût global de gestion du site de la Poudrerie.

Mission: Enfance et famille

Programme: Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues de la CAF au titre de sa participation au financement de l'accueil dans les crèches départementales s'établissent à 18,920 millions d'euros, en progression de 6,62% par rapport au budget primitif précédent.

Programme: Protection maternelle et infantile, planification familiale

La prévision de recettes s'établit à 7,015 millions d'euros. Elle est essentiellement liée à la participation de la CPAM au titre des activités des centres de PMI (6,900 millions d'euros).

Mission: Modernisation de l'administration et ressources humaines

Les recettes s'élèvent à 1,750 million d'euros, elles concernent pour une large part les compensations attachées aux contrats aidés (1,100 million d'euros). Les autres recettes proviennent des remboursements de rémunérations d'agents départementaux mis à disposition (0,609 million d'euros dont 0,290 million d'euros au titre du CDOS).

Mission: Supports internes

Les recettes attendues à hauteur de 1,200 million d'euros correspondent à la participation financière de l'Etat conformément à la convention régissant les rapports d'occupation des cités administratives.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES**CHAPITRE 75****COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	31,319	28,860	-7,85%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Missions :			
- Action sociale, prévention, santé	0,903	0,903	
- Autonomie	12,845	16,074	25,14%
- Enfance et famille	9,154	9,325	1,87 %
- Modernisation de l'administration et Ressources humaines	6,406	0,430	-93,29%
- Supports internes	1,220	1,109	-9,11%

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

CHAPITRE 75

Mission : Action sociale, prévention, santé

Programme: Accompagnement social

La prévision de recettes à hauteur de 0,903 million d'euros correspond à la participation des bailleurs sociaux au titre du Fonds de solidarité logement FSL.

Mission : Autonomie

Programme : Personnes âgées

Le total des recettes inscrites à ce chapitre s'établit à 12,345 millions d'euros. Elles recouvrent principalement :

Dans le cadre de l'accueil des personnes âgées en établissement

- 1,410 million d'euros de reversements d'autres collectivités,
- 2,700 millions d'euros de participations des obligés alimentaires, en reconduction par rapport au budget précédent,
- 4,500 millions d'euros de recettes issues d'hypothèques et de recouvrements sur successions, également en reconduction.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes âgées à domicile

- 3,685 millions d'euros de recettes attendues au titre du forfait améthyste.

Programme : Personnes Handicapées

Les recettes proposées au budget primitif s'élèvent à 3,729 millions d'euros dont 2,637 millions d'euros au titre du remboursement par la MDPH des rémunérations des agents départementaux mis à disposition.

Mission : Enfance et famille

Programme : Accueil de la petite enfance

Les recettes attendues s'élèvent à 6,113 millions d'euros. Elles proviennent de la participation des familles aux frais d'accueil de leurs enfants dans les crèches départementales.

Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes à hauteur de 3,201 millions d'euros sont principalement issues de recouvrements auprès d'autres Départements suite aux procédures de dessaisissement.

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Une enveloppe de 0,011 million d'euros est prévue correspondant à la récupération de sommes indûment versées auprès des gestionnaires de centres de PMI et de planification familiale.

Mission: Supports internes

Les recettes à percevoir sont prévues à hauteur de 1,109 million d'euros. Elles intègrent principalement:

- le produit des locations de propriétés immobilières (0,859 million d'euros),
- le remboursement par le GIP MDPH des frais d'affranchissement (0,150 million d'euros).

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	2,920	2,015	-30,99%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission : <i>- Finances</i>	2,920	2,015	-30,99%

PRODUITS FINANCIERS

CHAPITRE 76

Les produits financiers attendus en 2019 à hauteur de 2,015 millions d'euros recouvrent principalement les opérations d'échange de taux, les revenus des valeurs mobilières de placement et le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

Ils se décomposent comme suit :

- 0,560 million d'euros de revenus des valeurs mobilières, en réduction de 61,6 % par rapport au budget précédent,
- 1,415 million d'euros provenant du Fonds de soutien,
- 0,040 million d'euros pour les contrats d'échange de taux d'intérêt.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

**COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	1,593	1,264	-20,63%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission :			
-Enfance et famille	1,421	1,189	-16,33%

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHAPITRE 77

Mission : Enfance et famille

Programme : Aide sociale à l'enfance

Les recettes inscrites à ce chapitre dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 1,189 million d'euros.

REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION

CHAPITRE 78

**COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Recettes	42,789	31,088	-27,34%

PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Mission :			
- Finances	42,789	31,088	-27,34%

REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION

CHAPITRE 78

Les recettes prévues à ce chapitre sont liées aux reprises de provisions suivantes:

- reprise de provisions à hauteur de 28 millions d'euros, constituées en DM1 2018 pour faire face à la montée en charge des dépenses d'investissement en 2019;
- reprise de provisions constituées au titre des contentieux bancaires à hauteur de 6,089 millions d'euros.

PRÉSENTATION

DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**Investissement**

en millions d'euros

<i>Dépenses</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédit inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	63,227	61,587

PRINCIPALES ACTIONS PROPOSÉES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement	16,400	13,985
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	37,207	37,161
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,966	1,918
- Finances assainissement <i>dont</i> :	7,654	8,523
. Remboursement d'emprunt	2,654	2,988
. Quote-part de subvention d'investissement	4,200	4,380
. Intégration des frais d'études et des avances	0,800	1,155

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

en millions d'euros

<i>Recettes</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
TOTAL crédits inscrits au chapitre (sur AP de l'année, AP antérieures, enveloppes annuelles)	63,227	61,587

PRINCIPAUX ÉLÉMENT DE FINANCEMENT DES ACTIONS PROPOSÉES AU SEIN DU CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>
- Développement du patrimoine d'assainissement <i>dont</i> :	7,042	8,141
<i>.Bassins</i>	6,042	7,141
<i>.Remboursement de frais de raccordement à l'égout</i>	1,000	1,000
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	16,653	13,896
- Finances assainissement <i>dont</i> :	39,532	39,550
<i>. Prélèvement de la section de fonctionnement</i>	10,836	11,055
<i>. Amortissements techniques</i>	19,670	20,000
<i>.Intégration des frais d'études</i>	0,800	1,115
<i>. Prêt AESN</i>	2,018	2,018
<i>. Autres emprunts</i>	6,207	5,322

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Investissement

I. Les crédits proposés au budget primitif 2019 s'élèvent à 61,587 millions d'euros.

Ces crédits se répartissent comme suit:

A. Le financement des opérations passées : 2,988 millions d'euros au titre du remboursement en capital.

B. Les propositions d'activités 2019 : un budget de 58,599 millions d'euros est proposé.

En grandes masses, les propositions dans les différents secteurs d'interventions, se déclinent de la façon suivante :

1. Action : **Développement du patrimoine d'assainissement** : 13,985 millions d'euros pour

- Les bassins prioritaires : 7,420 millions d'euros permettant l'achèvement des travaux du bassin du Rouailler à Livry-Gargan (0,300 millions d'euros) et la poursuite des travaux liés au bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil dont la mise en service est prévue en 2021 (6,000 millions d'euros). De plus, la phase études sera poursuivie pour de nouveaux bassins (0,700 million d'euros) tels que le bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois et le bassin Ru St Baudile à Gagny. **Plus globalement, ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan « bassins », voté en septembre dernier et représentant un investissement prévisionnel de 100 millions d'euros sur les 6 prochaines années. Ce plan intègre notamment la création de nouveaux lieux de baignade dans les trois grands parcs départementaux ;**
- La construction du réseau : 6,560 millions d'euros, incluant la création et les études liés aux branchements (4,700 millions d'euros, en progression de 12 % par rapport au budget précédent).

2. Action : **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements** : 37,162 millions d'euros en faveur du maintien en état du patrimoine d'assainissement et de la bonne gestion du réseau. Ils concernent principalement:

- les études générales: 0,480 million d'euros consacrés à de nouvelles études portant sur des technologies innovantes d'investigation;
- la réhabilitation et l'adaptation des collecteurs anciens: 33,986 millions d'euros pour permettre de poursuivre l'effort en faveur des réhabilitations.

Ils intègrent pour une large part des projets liés au développement des réseaux de transports, qui sont proposés à hauteur de 14,320 millions d'euros. Ces travaux sont pour permettre la réalisation des dévoiements liés au tracé du T1 Val de Fontenay, du T1 Bobigny/ Saint-Denis, du Tzen et du T4 ainsi qu'au déploiement par la SGP des lignes de métros 15, 16, 17 et par la RATP des lignes 11 et 14.

De plus, l'année 2019 sera fortement marquée par un fort investissement sur les autres réhabilitations de collecteurs et canalisations avec un budget de 19,666 millions d'euros.

Il est notamment prévu de lancer deux réhabilitations individualisées concernant :

- un collecteur situé avenue Aristide Brillant à Montreuil qui se trouve en stade curatif et qui doit être relié au futur bassin ;
- un collecteur situé avenues de Rosny et Victor Hugo à Noisy-le-Sec.

les travaux de sécurité sur le réseau : 0,405 million d'euros;

la gestion automatisée du réseau d'assainissement: 1,725 millions d'euros pour la poursuite du projet de remplacement du système de télésurveillance et de conduite des réseaux (STC) ainsi que pour l'installation de points complémentaires de mesures du réseau afin de répondre à nos obligations réglementaires;

la fibre optique: 0,150 million d'euros dans le cadre de conventionnement avec les opérateurs;

l'hydrologie: 0,416 million d'euros consacrés à l'étude relative à la synthèse des schémas directeurs et à de nouvelles études hydrauliques.

3. Action: **Bâtiments, équipements et moyens généraux**: 1,918 million d'euros.

C. Les mouvements d'ordre

Un budget de 5,535 millions d'euros est également inscrit. Il correspond à des mouvements d'ordre (amortissement des subventions d'investissement et intégrations de frais d'études).

En parallèle, les recettes également à hauteur de 61,587 millions d'euros se ventilent de la façon suivante:

A. Les recettes liées à l'activité du budget annexe

1.Action: **Développement du patrimoine et assainissement** : 8,141 millions d'euros provenant de l'AESN dans le cadre des aides liées à la construction des bassins, ainsi que la participation de l'établissement Est Ensemble pour le bassin de la Fontaine des Hanots. Sont également intégrés les remboursements du coût des nouveaux branchements par les pétitionnaires (1 million d'euros).

2.Action: **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements**: 13,896 millions d'euros affectés principalement aux prestations suivantes:

- le remboursement lié aux opérations de transport à hauteur de 9,900 millions d'euros; remboursement estimatif compte tenu de l'extrême variabilité des priorités dans la progression de mise en œuvre, notamment sur les réalisations de la SGP. Toutefois, le chiffrage s'appuie sur les termes de la convention cadre conclue entre le Département et la Société du Grand Paris,
- la conception du réseau : 0,486 million d'euros au titre notamment des subventions versées par l'AESN et de remboursement de frais de maîtrise d'œuvre par le SIAAP ;
- la réhabilitation des collecteurs : 3,511 millions d'euros.

B. Les recettes correspondantes aux mouvements d'ordre

Compte tenu d'un autofinancement complémentaire dégagé par la section de fonctionnement de 11,055 millions d'euros au bénéfice des opérations d'investissement, l'équilibre du budget nécessite, un niveau d'emprunt de 7,340 millions d'euros dont 2,018 millions d'euros de prêt de l'AESN à taux 0.

Dans ce cadre, l'encours de dette prévu pour fin 2019 s'établirait à 33,224 millions d'euros et le taux d'extinction de la dette à 1,25 année.

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**Fonctionnement****COMPARAISON DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018
ET AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019**

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
Dépenses	57,196	58,400	2,11%
Recettes	57,196	58,400	2,11%
CHARGE NETTE	0,000	0,000	

PRINCIPALES DÉPENSES PROPOSÉES DANS LE CHAPITRE

En millions d'euros

<i>Libellés</i>	<i>BP2018</i>	<i>BP2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	10,194	10,111	-0,90 %
- Bâtiments, équipements, moyens généraux	1,931	1,809	-6,30%
- Frais de personnel	12,949	12,949	
- Finances assainissement <i>dont</i> :	32,023	33,432	4,30%
. <i>Amortissement</i>	19,670	20,000	1,68%
. <i>Prélèvement de la section de fonctionnement</i>	10,837	11,055	2,01%
. <i>Intérêts de la dette</i>	0,169	0,180	6,27 %

**PRINCIPALES RECETTES EN ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE
CHAPITRE**

<i>Libellés</i>	<i>BP 2018</i>	<i>BP 2019</i>	<i>Variation BP 2018/2019</i>
- Participation du budget principal	0,900	0,900	
- Redevance d'assainissement	46,480	47,310	1,79 %

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2019 s'élèvent à 58,400 millions d'euros, en augmentation de 2,11 % par rapport au volume de dépenses de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement se ventilent de la manière suivante:

1. **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements:** 10,111 millions d'euros avec une priorité reconduite sur les postes relatifs aux travaux de maçonnerie et de curage :

La préservation et l'entretien du patrimoine : 6,505 millions d'euros dont:

- 0,280 million d'euros pour les espaces verts;
- 5,615 millions d'euros pour le curage des réseaux et les travaux de maçonnerie ;
- 0,610 pour les branchements incluant 0,160 million d'euros de subventions, dans le cadre de l'action faisant suite au contrat expérimental passé avec l'AESN pour accélérer la mise en conformité des branchements.

L'entretien des réseaux du SIAAP et des Communes: 1,590 million d'euros;

La gestion automatisée du réseau: 1,091 million d'euros;

Les études générales: 0,066 million d'euros;

L'hydrologie: 0,687 million d'euros;

La radio: 0,172 million d'euros

2. **Coopération décentralisée:** 0,100 million d'euros;
3. **Bâtiments, équipements et moyens généraux :** 1,809 million d'euros,
4. **Ressources humaines :** 12,949 millions d'euros, en reconduction par rapport au budget précédent,
5. **Finances et assainissement :** 33,432 millions d'euros tous mouvements confondus.

Concernant les mouvements d'ordre dont:

- 11,055 millions d'euros au titre de l'autofinancement complémentaire, en augmentation par rapport au budget précédent (10,837 millions d'euros au BP 2018);
- 20,000 millions d'euros au titre des dotations aux amortissements.

Concernant les mouvements réels recouvrant principalement :

- les intérêts de la dette : 0,180 million d'euros;
- la contribution du budget annexe au budget principal à hauteur de 0,792 million d'euros correspondant à la refacturation des fonctions supports exercées par le budget principal pour le budget annexe;
- la rémunération des concessionnaires d'eau prévue en reconduction à hauteur de 0,500 million d'euros.

B) Les recettes

Le financement des dépenses est principalement assuré par:

1. La contribution du Département pour le financement des eaux pluviales: 0,900 million d'euros auxquels s'ajoutent 0,170 million d'euros de refacturation de prestations entre les deux budgets;
2. la redevance d'assainissement : 47,310 millions d'euros, s'appuyant sur une stabilité de la consommation d'eau (83M m³) et une augmentation du tarif de 1 centime, soit 57 centimes d'euros par m³ d'eau consommée qui maintient le taux dans le faisceau des redevances départementales de l' Ile de France ;
3. le remboursement par le SIAAP et les Communes des travaux effectués pour leur compte : 3,376 millions d'euros;
4. les mouvements d'ordre : 4,380 millions d'euros correspondant à la quote part de subvention d'investissement qui figure également en dépenses d'investissement.